



Le Petit Callassien n°22

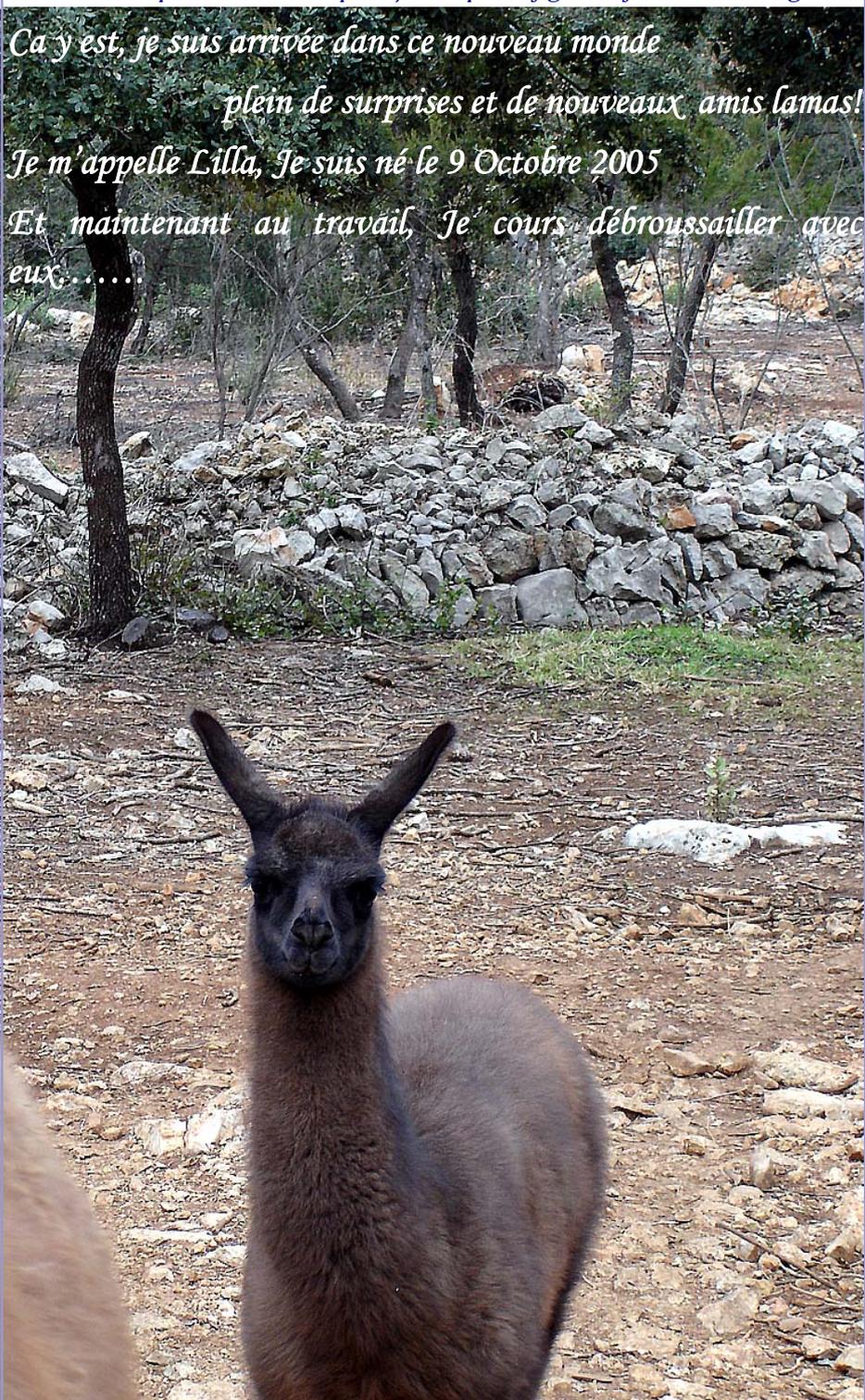
Mars 2006

UN ELEVAGE SURPRENANT DANS NOTRE COMMUNE : LES LAMAS

Une femme s'est lancée dans ce type d'élevage à CALLAS.

Les rares privilégiés à les voir ont été les premiers à les adopter et à abandonner définitivement l'image d'un animal hautain, têtu et cracheur, véhiculée par "Tintin" et le célèbre capitaine Haddock qui reçoit en pleine figure le jet d'un lama rageur.

*Ca y est, je suis arrivée dans ce nouveau monde
plein de surprises et de nouveaux amis lamas!
Je m'appelle Lilla, Je suis né le 9 Octobre 2005
Et maintenant au travail, Je cours débroussailler avec
eux.....*



"Lorsqu'ils vous toisent, ils essaient de comprendre ce qui se passe, ce sont des animaux curieux des nouveautés. Le matin quand on vient les voir, ils ne font pas de mœurs, ils disent bonjour et c'est tout, ils sont indépendants", nous raconte la propriétaire des lieux.

A quoi sert le lama dans nos secteurs ?

Principalement, à débroussailler et participer mieux que quiconque à la prévention contre l'incendie.

Les lamas mangent jusqu'à une hauteur de 1,80 m, grâce à leur long cou.

Ils ont colonisé tout l'espace piquant de la garrigue et cela a généré des zones ouvertes, il ne reste plus qu'à couper les branches mortes.

Ces animaux font désormais partie du décor.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
FRANÇOISE BARRE - MAIRE DE CALLAS

*

AIDE À LA RÉDACTION
MURIEL MERCHER

*

COORDINATION
DOMINIQUE BOURRIER

*

MISE EN PAGE ET ILLUSTRATION
DANIEL ET RAPHAËLE DIDOLOT

*

DOCUMENTATION / ARCHIVES
SERVICES DE LA MAIRIE

*

DISTRIBUTION
PIERRE FERRANDO

*

REPRODUCTION
REPRO - SYSTEM

Cérémonie des vœux

Lors de ses vœux à la population le 7 Janvier, le Maire, Françoise BARRE, accueillait dans la grande salle du Centre Beaujour de nombreuses personnalités, telles que le Député de la circonscription, Georges GINESTA, les deux Sénateurs François TRUCY et Pierre-Yves COLLOMBAT, également Conseiller Général du canton de Callas, les maires voisins, les personnalités civiles et militaires venues nombreuses pour cette occasion. Sans oublier la grande famille callassienne avec ses commerçants et artisans, ses associations très dynamiques, les sapeurs-pompiers et les membres du C.C.F.F., le receveur de la Poste, les Sœurs de la Maison Saint-Dominique... Du plus jeune au plus ancien, Françoise BARRE, Maire de Callas, entourée du Conseil Municipal, s'adressa à l'assistance en ces termes «ayons une pensée pour ceux qui nous ont quittés cette année 2005, pour ceux qui restent et qui sont dans la peine, pour ceux qui sont souffrants ou handicapés et n'ont pas pu se déplacer. Pour tous, nous vous souhaitons paix et joie dans vos cœurs ».



Nous engageons en 2006 quatre gros chantiers :

- la 3^{ème} et dernière tranche d'assainissement prévue dans notre P.O.S. de 1999
- l'élargissement des voies dans les quartiers Peyblou et la Chapelle
- la réfection de la toiture de l'église
- la 2^{ème} tranche du Centre Beaujour à laquelle s'est ajoutée la réfection du mur qui s'est écroulé en septembre 2005.

Le détail de ces travaux vous sont exposés dans les pages qui suivent. Ceux-ci vont, inévitablement, causer des gênes aux riverains et utilisateurs. Les aléas du mauvais temps peuvent causer des désordres et des retards. Je vous demande d'être compréhensifs et tolérants. Si ce n'est pas facile pour vous, nous le comprenons, ce n'est pas facile pour les entreprises et pour la mairie, comprenez-le. Je vous en remercie.

EDITORIAL : Le P . O . S . a vécu , vive le P . L . U . !

Beaucoup de municipalités hésitent à se lancer dans le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) pourquoi ? Auparavant, lorsqu'on établissait un P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols), les choses étaient relativement simples, la commune, en relation avec les services de l'Etat (le Préfet, ses services D.D.E. et D.D.A.) déterminait des zones U : dans lesquelles les équipements (eau, assainissement, etc...) étaient réalisés par la Commune, puis les zones NB où l'urbanisation se faisait sans règle particulière (assainissement individuel, accès de largeur non réglementée, conduites d'eau individuelles, etc...) enfin des zones NC : agricoles et ND : naturelles où la constructibilité était interdite sinon pour les agriculteurs en NC.

Maintenant, nous avons la loi S.R.U. (Solidarité, Renouvellement Urbain) qui veut dire dans ses grandes lignes :

l'urbanisation anarchique : c'est fini, donc :

- plus d'habitat diffus (les constructions disséminées dans la nature, c'est fini)
- les zones NB feront l'objet d'une réflexion particulière quant à leur reclassement
- renouvellement urbain : zones constructibles possibles dans la continuité du tissu urbain existant, tout en tenant compte :
 - des zones à risques divers ainsi que des feux de forêts (proximité difficile)
 - des raccordements possibles à l'eau potable
 - d'un assainissement compatible avec le schéma d'assainissement établi
 - d'accès réglementaires définis

Suite...

Suite de l'éditorial du Maire.....

.....tout cela dans un esprit de participation des propriétaires à la dépense publique que l'on appelle " Participations Voies et Réseaux ".

Parmi les grands principes énoncés par la Loi S.R.U. et les impératifs du département, il faut citer :

- urbanisation maîtrisée*
- mixité sociale et urbaine*
- protection des zones agricoles*
- attention au feu !*

Nos objectifs à Callas étant de :

- assurer un développement maîtrisé certes et protecteur de l'environnement, mais un développement cependant avec :*
- de nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation*
- des zones touristiques permettant l'installation de structures nouvelles pouvant accueillir nos visiteurs*
- une zone d'activités permettant d'accueillir entreprises, artisans, assurant ainsi la pérennité du développement économique*
- maintenir et favoriser le développement de l'activité agricole*
- Créer un complexe d'habitats collectifs d'une trentaine de logements ouverts à la location et l'accession à la propriété (permettant le maintien de loyers et de prix d'acquisition à des montants raisonnables pour l'installation d'actifs et personnes à mobilité réduite).*

Il nous faut, en effet, favoriser à Callas la mise en place et le maintien d'une dynamique qui permettra une parfaite osmose entre les jeunes désirant s'installer et rester au pays et les moins jeunes désirant aussi conserver cette qualité de vie que nous avons la chance de connaître, afin que chacun, à Callas, ait envie de rester et de défendre une certaine éthique, en un mot une recherche du " bonheur ".

Nous, les élus, sommes là pour défendre ces valeurs auxquelles, vous, Callassiens, tenez.

Certains m'ont dit : " faire un P.L.U., c'est difficile et dangereux ", difficile, oui, comme tout, mais nous avons du courage. Dangereux, pourquoi ? Tous les terrains ne seront certes pas constructibles (et il faut bien garder des espaces verts, n'est-ce pas ?). Certains seront mécontents, eh bien, je leur répondrai personnellement : il faut que les élus fassent leur devoir en toute objectivité, sans agir en fonction d'élections à venir car des miracles, nous n'en faisons pas et personne n'en fera. Des promesses : je n'ai pas l'habitude de faire celles que je ne peux pas tenir.

Notre " credo " est l'intérêt général et le restera.

Françoise BARRE, votre Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2006 (extraits)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DEL.01/2006

Madame le Maire ouvre la séance et expose :

Depuis déjà plusieurs mois, des réflexions sont menées dans le cadre de la commission d'urbanisme sur le devenir de la commune et sur son développement harmonieux, développement qui, je vous le rappelle, s'appuie sur le caractère rural de la commune à travers son habitat villageois et résidentiel, ses espaces agricoles et forestiers mais aussi à travers son potentiel économique, touristique et d'accueil. Autant d'atouts qui doivent permettre à une urbanisation maîtrisée et à une économie locale de se développer dans le respect de l'environnement .

Je vous invite à prolonger les réflexions engagées en abordant plus en détails le devenir de notre commune en ayant pour objectifs :

- Appuyer le développement économique de la commune sur l'épine dorsale que constitue la route départementale avec la création de deux pôles touristiques, et d'une zone d'activité en conformité avec le projet d'agglomération de la Dracénie.
- Prendre en compte l'activité des carrières.
- Maintenir le potentiel agricole pour des raisons tant économiques, qu'environnementales et paysagères.
- Maintenir le potentiel des zones constructibles, mais aussi développer une urbanisation maîtrisée.
- Ouvrir à l'urbanisation le quartier les Clos (zone NA, afin de créer des logements et des équipements publics) .
- Prévoir les équipements publics en adéquation avec les futures capacités d'accueil ainsi que des aires de stationnement en contact avec le village.
- De prendre en compte, dans le cadre du P.L.U., les risques naturels et anthropiques.

En conséquence et au regard des objectifs exposés, il apparaît donc nécessaire d'établir un nouveau document d'urbanisme, projet qui sera soumis à la concertation du public comme le prévoit la loi. Considérant qu'il y a lieu d'établir un P.L.U. sur l'ensemble du territoire, comprenant par conséquent le secteur de La Colle et des Moulières (zone actuellement hors POS et soumise au RNU), Vu l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme stipulant entre autre que les P.L.U. doivent couvrir l'intégralité du territoire communal,

Vu les articles L.123-6 et L.300-2 1° a) du code de l'urbanisme qui stipulent entre autre que toute élaboration de P.L.U. doit faire l'objet durant toute la durée du projet d'une concertation des habitants, des associations locales, des personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

1/ de réviser l'ensemble du POS et d'établir un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, ainsi que sur le secteur de La Colle et des Moulières (zone actuellement hors POS et soumise au RNU), P.L.U. dont les objectifs sont énoncés ci-dessus ;

2/ de soumettre à la concertation des habitants, des associations locales, des personnes concernées, des représentants de la profession agricole le projet de P.L.U. pendant toute la durée de son élaboration. A cette fin, seront réalisées des réunions publiques présentant le projet aux différents stades d'avancement et des publications dans le bulletin municipal ;

3/ de solliciter de l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme, qu'une dotation complémentaire soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la réalisation du P.L.U. ;

4/ que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du P.L.U. seront inscrits au budget de l'exercice considéré (article 202) ;

5/ Conformément à l'article L.121-4 et à l'article L.123-7 du code de l'urbanisme, seront associés à l'établissement du P.L.U. les services de l'Etat ;

6/ Conformément à l'article L.121-4 et à l'article L. 123-8 du code de l'urbanisme, seront consultés à leur demande lors de à l'établissement du P.L.U.:

Le Conseil Général; Le Conseil Régional; La Chambre de Commerce et d'Industrie; La Chambre des Métiers; La Chambre d'Agriculture; Les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents; Les maires des communes voisines ou leur représentants ;

7/ Conformément à l'article R.123-16 du code de l'urbanisme, seront consultés à leur demande pendant la durée de l'élaboration du P.L.U. , les présidents des organes délibérants des collectivités publiques, des établissements publics des organismes associés et des associations agréées ainsi que les maires des communes limitrophes mentionnées aux deux premiers alinéas de l'article L.123-8, ou leurs représentants ;

8/ Conformément aux articles L.121-4 et L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques suivantes :

au Préfet, aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général, aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;

9/ La présente délibération sera notifiée aux communes voisines et aux établissements publics de coopération intercommunale compétents ;

10/ Conformément à l'article R.123-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

1) Travaux d'assainissement/AEP La Colle – Les Moulières

Le 1^{er} tronçon est terminé, mais il faut faire une reprise d'accotement du chemin et un enrochement du pluvial à la Ferrage. Un avenant devra être passé avec l'entreprise pour un coût estimé à 24 018,00 € HT.

Le 2^{ème} tronçon qui était mis en tranche conditionnelle va être engagé immédiatement.

2) Travaux de voirie sur le chemin de Peyblou

Le chantier a débuté le 13 Février, et une déviation a été mise en place par le Pont de Fer pour un coût de 5 346,50 € HT.

Le Maire, rappelle au Conseil Municipal que les principaux programmes suivants seront inscrits au budget primitif 2006 :

ACQUISITIONS DE TERRAINS DEL.02/2006

1)TERRAINS APPARTENANT AU SECOURS CATHOLIQUE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, vu l'avis du service des Domaines du 21/10/2005, Considérant qu'il est nécessaire de constituer des réserves foncières, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles suivantes :

- F.391/392, les Issarts Ouest, zone ND, 17 794 m2, au prix de 21 300,00 €
- A.604/607/611, Camp Redon nord, zone ND, 8 060 m2, au prix de 4 800,00 €

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2006, article 2111.

2)TERRAINS PROPRIETE HAAN

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, ayant pris connaissance que l'estimation des Domaines a été demandée, donne un avis favorable de principe pour l'acquisition de la parcelle AC.252, de 4763 m2, permettant de poursuivre le projet de la zone Na des Clos. Charge le Maire de la réalisation de cette opération.

3)TERRAIN PROPRIETE VERGNEAU

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, donne un avis favorable de principe, sous réserve de l'estimation des Domaines, à l'acquisition de la parcelle D n° 11 de 3 342 m2 en zone ND à Camp Redon, pour faire une aire de repos.

TARIF DES DROITS DE VOIRIE DEL.03/2006

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.6, considérant que les autorisations de voirie délivrées à titre gratuit génèrent des abus d'occupation temporaire du domaine public, décide l'application à compter du 1^{er} Avril 2006 des tarifs des droits de voirie suivants :

Echafaudages, dépôts de matériaux, matériel de chantier, toute utilisation du domaine public : 1,00 € par mètre linéaire et par jour.

CONVENTION AVEC L'ONF POUR LE CONTROLE DU DEBROUSSAILLEMENT

Le Maire, expose que le débroussaillage est une obligation de l'article L.321.5.3. du Code Forestier. En conséquence, la Commune est responsable de l'application de cet article, et doit assurer le contrôle de l'exécution des travaux par les propriétaires. Dans ce cadre, et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 26 Juin 2001, donnant délégation de pouvoir au Maire, l'ONF a été mandaté, par convention du 23/01/2006, pour réaliser les missions de contrôle de cette exécution. De manière à permettre une collaboration inter-service efficace, l'ONF et la Commune ont désigné chacun les interlocuteurs chargés de tout point relatif à la mission, à savoir : pour l'ONF : Monsieur Christian MAGNIANT et pour la Commune : MM. Pierre FERRANDO. Alain BELLE-GY. Fernand CAUVIN. Marc DUBOURG.

GRENIERS DANS LA RUE ORGANISES PAR L'OFFICE DU TOURISME DEL.04/2006

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, ayant pris connaissance de la demande de Madame la Présidente de l'Office du Tourisme, relative à l'autorisation d'organiser des greniers dans la rue les 21 Mai et 17 Septembre 2006, donne un avis favorable à l'organisation de ces manifestations des 21 Mai et 17 Septembre 2006, par l'Office du Tourisme.

PREMIERE PROGRAMMATION DES AIDES DEPARTEMENTALES POUR 2006 DEL.05/2006

Le Maire, expose que le plan d'action du Conseil Général pour l'année 2006, s'inscrivant dans une démarche de développement durable, ses engagements seront formalisés dans des contrats de territoires, et le dispositif des aides financières aux Communes et groupements de Communes sera adapté en conséquence. Les projets seront classés par nature : actions de proximité ou actions structurantes, et projets phares pour les Communes de + de 15 000 habitants et E.P.C.I. Pour les Communes de 1 000 à 3 500 habitants, l'enveloppe plafond annuel est de 345 000 €, toutes actions confondues. Le taux maximum d'aide par dossier est de 70 %. Les demandes devront être classées par ordre de priorité, et pour chaque opération il sera précisé le calendrier prévisionnel de réalisation ainsi que le plan de financement faisant apparaître les autres participations financières déjà obtenues ou sollicitées. Les dossiers doivent être présentés entre le 1^{er} Mars et le 15 Avril pour la première période, et entre le 15 Septembre et le 31 Octobre pour la 2^{ème} période. Il a été créé la Direction des Actions Territoriales qui centralisera l'ensemble des demandes de subventions des Communes et E.P.C.I. invite le Conseil Municipal à délibérer sur la programmation de la 1^{ère} période 2006, le Conseil Municipal, à l'unanimité, définit la programmation pour la 1^{ère} période 2006.

MODIFICATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION EN ZONE HORS POS DEL.06/2006

Le Conseil Municipal, vu la délibération du 16 Septembre 2005, n° 49, donnant un avis favorable à la demande de permis de construire de Monsieur et Madame MERCHER, n° 83028.05NC035, considérant que les pétitionnaires ont retiré ce projet et déposé un nouveau projet sous le n°.83028.06NC01, considérant que ce nouveau projet ne soulève aucune observation, donne un avis favorable à la demande de permis de construire de M. et Mme MERCHER.

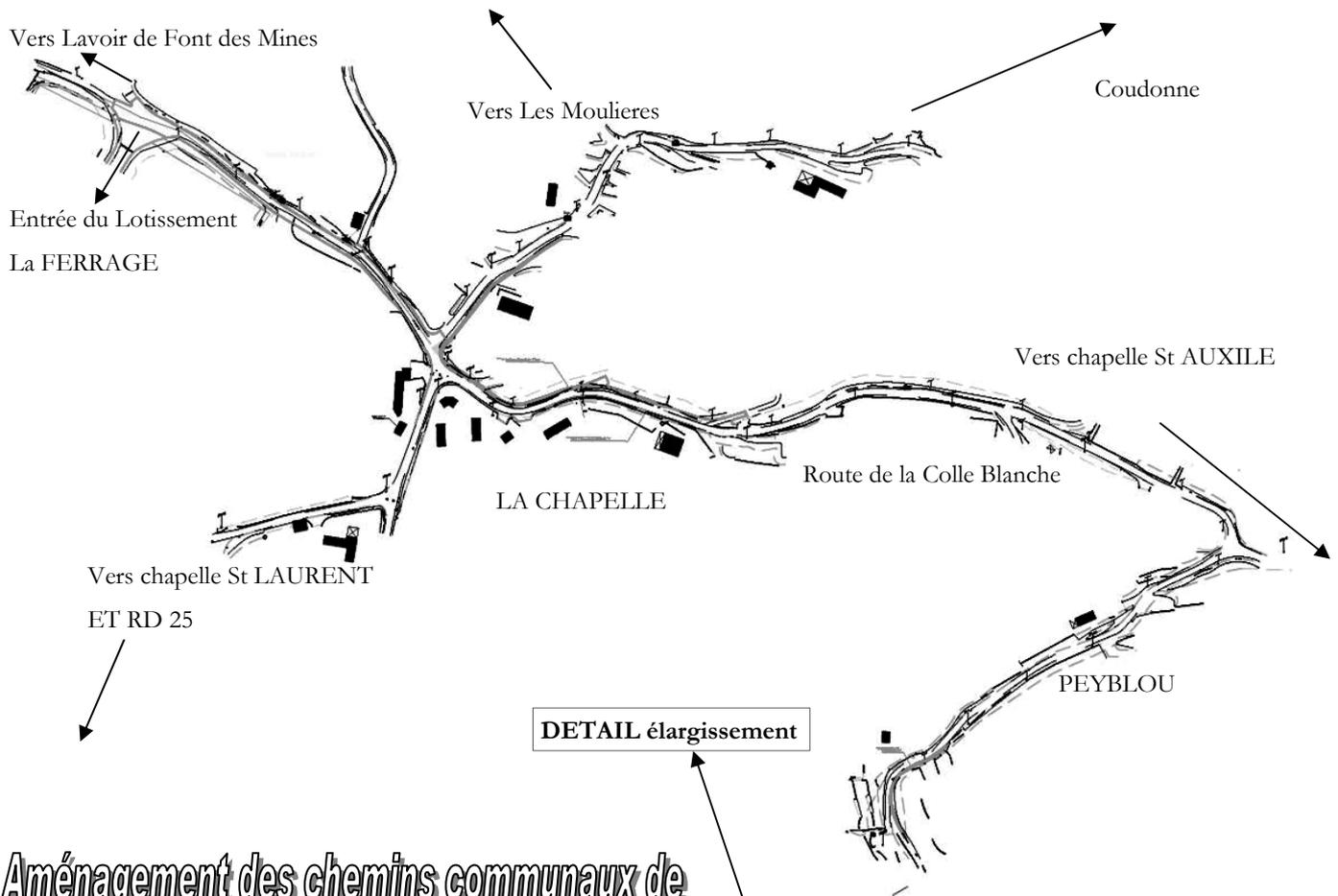
POSTE DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE DEL.07/2006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ayant pris connaissance de la décision de l'Inspection Académique du Var concernant le transfert du poste de psychologue scolaire anciennement rattaché à la maternelle de Montferrat à l'école élémentaire de Callas, accepte le transfert de ce poste à l'école de Callas.

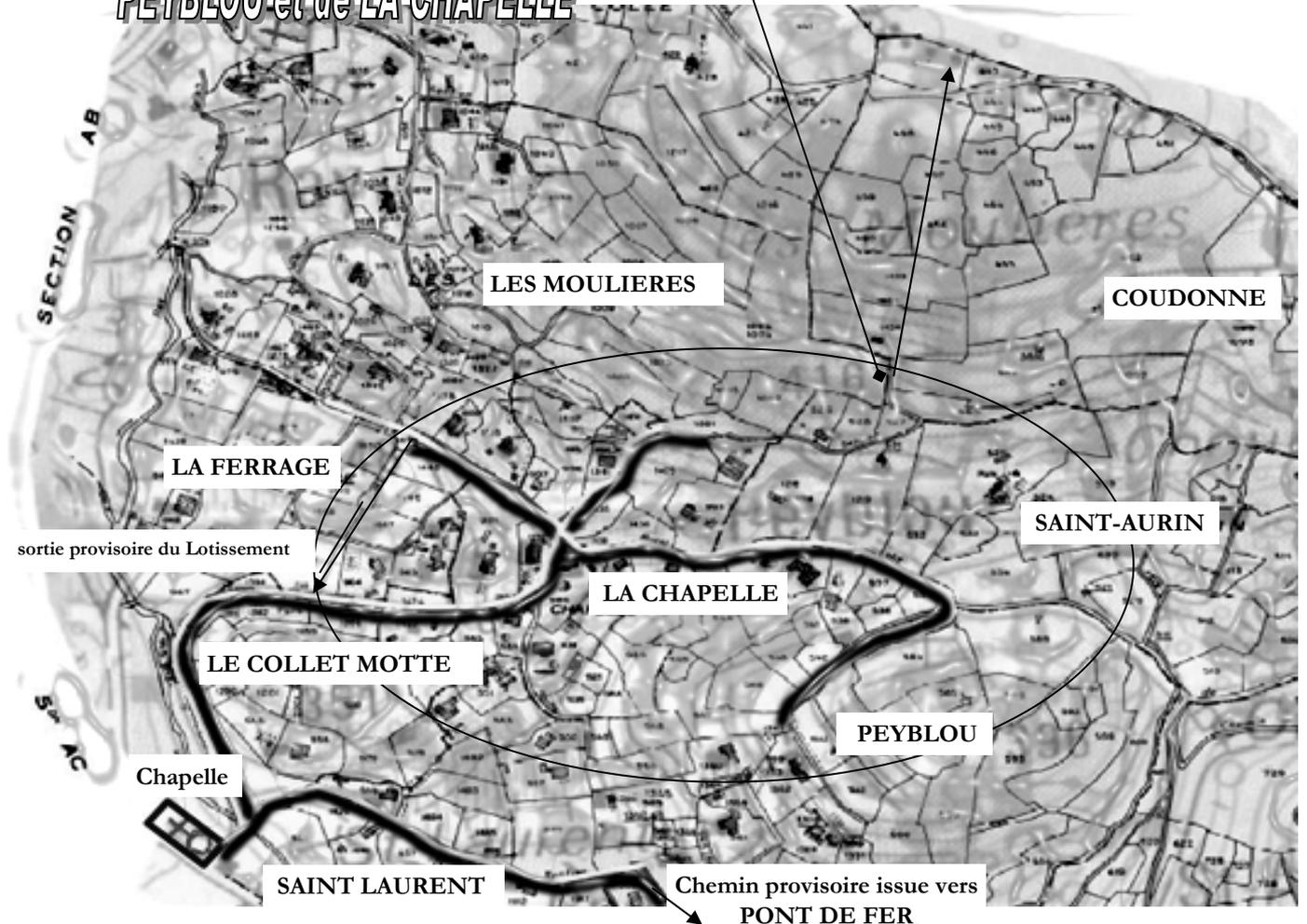
AVANCE SUR SUBVENTION A L'A.S. CALLAS CANTON DEL.08/2006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ayant pris connaissance de la lettre en date du 15 Février 2006 de Monsieur le Président de l'A.S. Callas Canton, relative aux impératifs de paiement des frais d'arbitrage, et demandant une avance de 1 500,00 € sur la subvention 2006, donne un avis favorable pour le mandatement d'une avance de 1 500,00 € sur la subvention 2006 qui sera votée au B.P. 2006, article 6574. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Françoise BARRE.
Les Membres du Conseil Municipal.



Aménagement des chemins communaux de PEYBLOU et de LA CHAPELLE



Aménagement des chemins communaux de PEYBLOU et LA CHAPELLE

Urbanisme:

Permis de construire et accès au terrain

Le Conseil d'état a récemment précisé les conditions d'octroi des permis de construire au regard des conditions d'accès à un terrain. La Haute Juridiction rappelle notamment, d'une part, que **«tout terrain doit être accessible d'une voie carrossable publique ou privée en bon état de viabilité ayant une largeur minimum de 3,50m. Lorsque les voies se terminent en impasse, celles-ci doivent être aménagées de telle sorte que les véhicules puissent faire demi-tour»**. D'autre part, le Conseil d'état indique **«qu'un permis de construire peut être refusé sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à l'importance ou à la destination de l'immeuble ou de l'ensemble de l'immeuble envisagé, et notamment si les caractéristiques de ces voies rendent difficile la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie»** (Conseil d'état, 26 octobre 2005, Commune de Sceaux, n° 265488).

La commune (Maître de l'ouvrage) ayant anticipé cette décision, le bureau d'études techniques CETIBA à Saint-Raphaël, a été missionné en tant que Maître d'oeuvre afin d'étudier la faisabilité de **l'aménagement des chemins communaux de PEYBLOU et de LA CHAPELLE**, situés principalement en zone urbaine (voir cartes « satellite »). Le départ des travaux se situe après la Chapelle Saint-Laurent vers la droite sur le chemin de Peyblou. Cette phase terminée, les tronçons suivants sont prévus sur la route de la Colle Blanche, pour se terminer au lotissement des Ferrages d'une part, et en direction partielle de Saint-Auxile, d'autre part.

Après réalisation des plans et profils nécessaires, au projet d'élargissement, un marché a été passé selon la **procédure d'appel d'offres ouvert**, conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics. Après analyse des propositions des entreprises et groupements d'entreprise ayant présenté une offre, il apparaît que seule l'entreprise BERTRAND ait proposé la meilleure prestation conformément aux critères de jugement des offres fixés par le règlement de la consultation sur la valeur technique, les délais d'exécution et le prix.

Les prestations demandées comprennent les terrassements (reconstitution des talus et murs d'enrochements bétonnés suivant la topographie), l'élargissement et le reprofilage des chaussées, le réseau d'Eaux Pluviales, la mise à niveau des regards existants, la dépose et la reconstruction des clôtures accompagnées de petits travaux de finition (constat réalisé par Huissier pour l'état des lieux avant travaux).

L'entreprise BERTRAND s'est engagée sur un délai global imparti aux travaux à 8,5 mois, soit une réduction de 4,5 mois par rapport au délai prévu au marché de 13 mois.

En ce qui concerne les riverains, tout sera mis en œuvre pour leur assurer un maximum de confort malgré la gêne occasionnée par ces travaux réalisés au pied de leurs parcelles.

A cet effet, la Mairie a décidé de leur ouvrir un chemin provisoire qui longera le vallon en direction du Pont de Fer.

Madame le Maire et son Conseil Municipal ont eu le courage de s'attaquer à des travaux de grande envergure pour notre commune qui permettront, dans l'avenir, d'assurer un maximum de sécurité concernant l'accès aux constructions existantes et nouvelles en zone urbaine (respectant ainsi la loi SRU).

Travaux au 1er niveau de la Mairie annexe, Place Jean Jaurès (ex Place du Verger)

Utilisation actuelle : cabinet médical (location au Docteur Philippe BERTAUD)

Suite à l'inquiétude justifiée du Dr BERTAUD, des travaux de réhabilitation en urgence ont été entrepris afin de réparer les dégradations que l'on a pu constater sur les parties partiellement visibles du plancher haut du premier niveau du bâtiment de la mairie annexe. La municipalité se devait d'intervenir face à l'état de décomposition avancée de certaines poutres bois, soutènement du solivage bois constituant cette structure bois rendue entièrement visible, après "décroûtage" du plâtre la masquant .

Après consultation des entreprises spécialisées, l'entreprise VIEGAS a été retenue pour ces travaux de reconstitution du plancher défaillant. Le cabinet médical est provisoirement transféré au centre Beaujour.

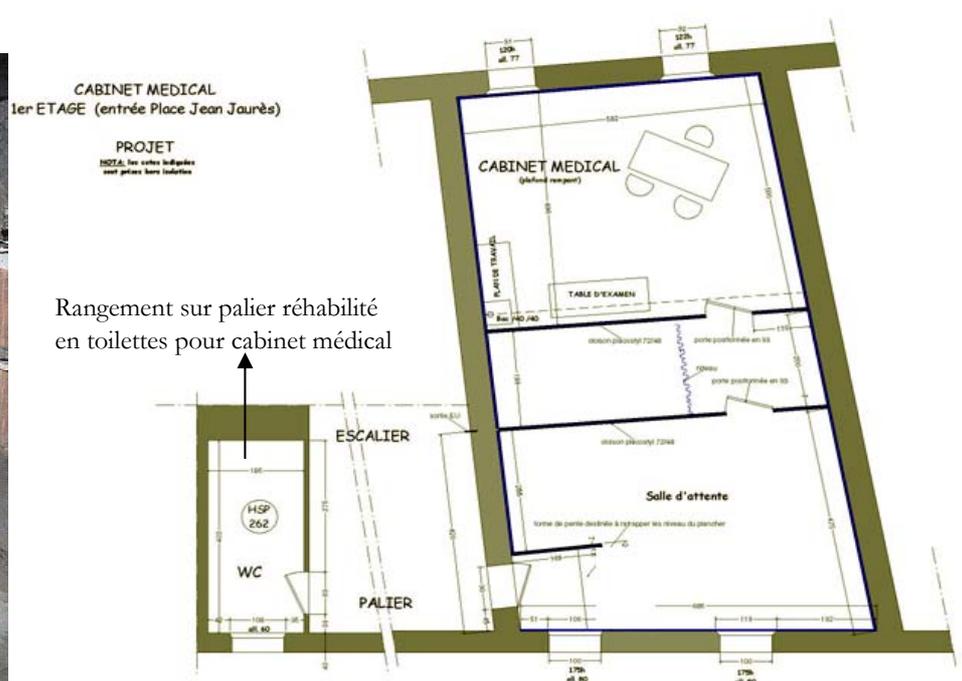
L'étude de diagnostic est le passage obligé de toute réhabilitation. Elle a pour but :

- de permettre au maître d'ouvrage de décider s'il conserve ou non les structures
- de hiérarchiser les priorités d'investissements
- de fixer le programme
- de fixer le phasage des travaux

Comme toujours, l'analyse première du bâti est ensuite complétée par un état des lieux, consistant évidemment en un relevé sur différents points comme dimensions, caractéristiques techniques et les études de stabilité des éléments existants. Cependant dans "l'ancien", en cours de travaux, les intervenants ne sont jamais à l'abri des mauvaises "surprises". Ce qui nous semblait relever d'une rénovation sommaire s'avère devenir une structure lourde par la réalisation d'un nouveau plancher . En effet, nous avons découvert sur l'ensemble, des matériaux d'origine en voie de désagrégation, irrécupérables et dangereux pour la sécurité des occupants (âme des poutres attaquée, solivage pourri).

Un vieux village a incontestablement son charme, mais cela devient vite un cauchemar lorsque se révèlent des coûts de travaux supplémentaires, non prévus au budget d'une commune comme la nôtre (ceux qui parmi vous sont en cours de rénovation de leur maison comprendront).

Chantier en cours : plancher bois enlevé



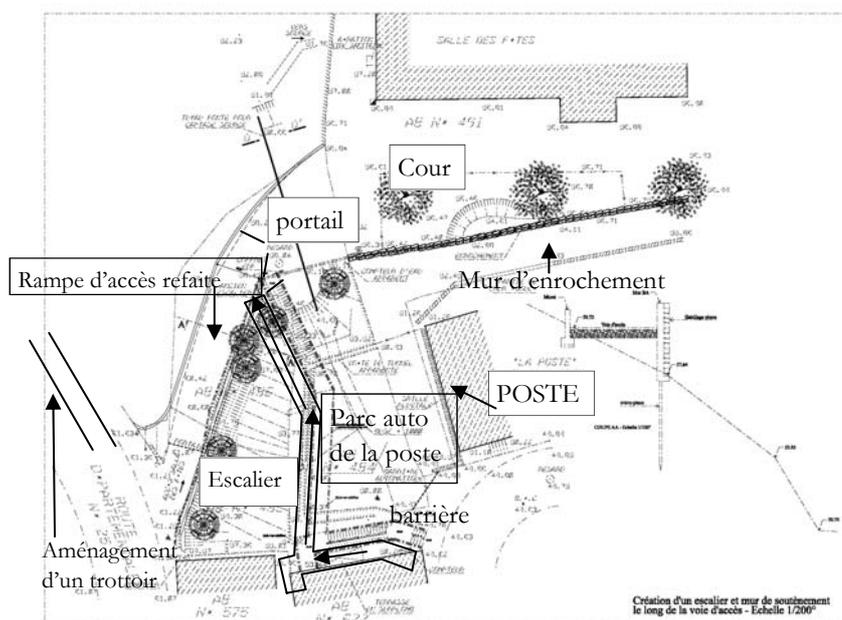
Centre Beaujour

Réaménagement des espaces extérieurs et divers aménagements intérieurs. Tout d'abord il faut vous dire, mais vous vous en êtes aperçus, que les études et l'appel d'offres concernant ces travaux ont pris un retard considérable. Cet état de fait est dû à l'effondrement du mur de soutènement de la cour, dont le pied se situe parallèlement au niveau de la poste. De fortes pluies en s'écoulant depuis le parking de la clinique sur la RD 25, ont créé une véritable vague.

Le mur en pierres anciennes n'a pas supporté ce choc, identique à un "coup de bélier", s'effondrant ainsi sur plus de 5m de long (heureusement sans accident). La reconstitution de cet ouvrage sera réalisée sur toute sa longueur d'origine, après démolition des vestiges existants.

Il a été décidé de retenir la solution **d'un enrochement bétonné (couleur pierres de pays)** plutôt qu'un mur maçonné et vous pouvez imaginer son aspect futur en observant la partie consolidée de cette manière (provisoirement) par l'entreprise Denis VENTURINO.

Actuellement, sur la gauche nous pouvons observer le départ d'un ancien escalier qui débute à l'entrée du parking de la Poste, ainsi qu'un vestige de marches en partie haute du talus situé au dessus du canal.



Le conseil municipal a décidé de remettre en service cet escalier qui sera préfabriqué, de structure métallique avec platelage bois (études en cours non figées). Le départ des marches est prévu au niveau de la barrière du parking de la Poste (à l'emplacement de l'ancien), ensuite une passerelle longera le mur en pierre du parc - voitures/Poste et enfin son arrivée se fera en fin de rampe d'accès reconstruite de la cour de Beaujour. A ce niveau, juste après, nous avons prévu la mise en place d'un portail de 3m de large, hauteur 1,60m pour l'accès véhicules et un portillon pour piétons de 1m de large et 1,60m de hauteur, l'ensemble étant métallique.

La D.D.E. a prévu d'aménager un trottoir, le long de la Route Départementale 25, depuis l'entrée du centre Beaujour, jusqu'au parking situé au-dessus de l'entrée de la clinique

Aménagement et revêtement horizontal de la cour actuelle : réfection de la descente de Beaujour et revêtement accès sortie nord, par des dalettes en pierre ou béton d'aspect calcaire vieilli. Réalisation d'un couronnement au pied des arbres en pavé. Tapis de béton bitumineux sur grave des parkings et pourtour du bâtiment.

Rangement sous escalier extérieur : il est prévu de créer sous l'escalier de secours métallique, façade arrière, côté clinique, un rangement clos.

Bac extérieur : côté cuisine

Aménagement intérieur :

- ⇒ Coin bar avec retour avec une estrade en bois en rehausse côté service dans la nouvelle salle près du dégagement équipé d'un réfrigérateur 127l, et d'un congélateur 100l.
- ⇒ La salle d'intendance située au rez de chaussée du bâtiment d'origine sera réaménagée en office et équipée d'un bac à laver avec une cuve et un égouttoir, d'un lave-vaisselle et d'une hotte aspirante.
- ⇒ La salle de travail du premier étage sera aménagée par la construction de placards destinés au rangement de matériels des différentes associations.



Le renouveau des documents d'urbanisme

La loi SRU a entièrement réécrit les chapitres consacrés au schéma directeur et au plan d'occupation des sols (POS) pour leur substituer respectivement le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le plan local d'urbanisme (PLU). Elle consacre également les cartes communales en les considérant comme des documents d'urbanisme à part entière pouvant offrir une alternative à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

Afin de mieux encadrer l'élaboration de ces nouveaux documents, la loi a redéfini les objectifs généraux des documents d'urbanisme.

Il faut noter pour information que les dispositions relatives aux documents d'urbanismes (SCOT, PLU et carte communale) sont entrées en vigueur depuis le 1er avril 2001, suite à la parution du décret d'application n° 2001-260 daté du 27 mars 2001.

Les principes généraux du droit de l'urbanisme

Ces principes ne sont pas nouveaux puisqu'il existait déjà le **principe d'équilibre entre l'aménagement et la protection des territoires** (ancien art. L. 121-10 C. urb.). Il est cependant complété par deux nouveaux objectifs : **le principe de mixité sociale et urbaine** et **le principe d'utilisation économe de l'espace**.

Le principe d'équilibre entre aménagement et protection consiste à trouver, comme son nom l'indique, un équilibre entre le besoin pour les communes de proposer des espaces constructibles pour l'accueil de populations nouvelles, mais aussi la nécessité d'assurer la préservation des espaces naturels. Le principe d'équilibre vise à donc à concilier ces deux données (besoin de se développer et nécessité de protéger), qui ne sont cependant pas contradictoires. Certes, la croissance urbaine se fait de façon inéluctable au détriment des espaces naturels, mais la mutation de ces espaces lorsqu'elle est rendue nécessaire, doit répondre aux besoins de la commune : en d'autres termes, une commune qui constituerait des zones de future urbanisation de superficie trop importante par rapport à la faible croissance de sa population observée lors des derniers recensements ne respecterait pas le principe d'équilibre et s'exposerait à l'annulation de son document.

Le principe de mixité sociale et urbaine. Le principe de mixité urbaine, nouvellement introduit par la loi, doit aboutir à mettre un terme à la conception fonctionnaliste des villes qui a prédominé durant ces dernières décennies. Le Corbusier écrivait en 1957 dans La Charte d'Athènes que *"par son essence, l'urbanisme est d'ordre fonctionnel. Les trois fonctions fondamentales à l'accomplissement desquelles l'urbanisme doit veiller sont : 1° habiter ; 2° travailler ; 3° se recréer"*. Cette conception de l'urbanisme doit être aujourd'hui dépassée. La fonctionnalisation de la ville et son découpage en zonage ont abouti aux problèmes récurrents que connaissent aujourd'hui certaines villes : cités-dortoirs ici, bureaux là, commerces ailleurs... Les répercussions en terme de circulation automobile et d'engorgements à l'entrée des villes sont connues de tous. **Le principe de mixité urbaine doit aboutir à la multi-fonctionnalité des espaces et non plus à leur juxtaposition.**

Le principe de mixité sociale a pour objet, quant à lui, d'éviter les phénomènes de ghettoïsation et de ségrégation sociale en favorisant la cohabitation entre logements sociaux et logements non sociaux. Si le PLU doit être l'instrument d'une politique locale d'aménagement, il lui revient aussi de devenir un **document de politique sociale**.

Le principe d'une utilisation économe de l'espace et d'une préservation des ressources naturelles. L'espace, qu'il soit urbain, périurbain ou rural, doit être considéré comme un **bien rare**, dont l'utilisation ne doit pas conduire à son gaspillage. Sans inciter à la réalisation de tours et de barres, les SCOT et les PLU devront gérer l'espace *"en bon père de famille"*, c'est-à-dire, faire en sorte que la ville puisse être un lieu d'épanouissement pour ses habitants en leur offrant un cadre de vie satisfaisant, sans toutefois hypothéquer l'avenir des générations futures. C'est le principe même du développement durable.

"Cet objectif doit permettre de maîtriser l'expansion urbaine périphérique et le mitage, en réduisant les surfaces à urbaniser, dans une perspective de sauvegarde des espaces naturels. L'espace urbanisable doit donc être restreint, ce qui signifie que le développement urbain doit avoir lieu, autant que faire se peut, dans la ville existante. Cela passe notamment par la réurbanisation des quartiers sous-densifiés ou des friches et par des opérations de renouvellement urbain 2"

Charpente - couverture de notre église (Notre Dame de l'Assomption)



Si la couverture traditionnelle des habitations provençales est reconnue comme étant l'une des plus belles et caractérise par là même la Provence, elle n'en est pas moins fragile et entraîne beaucoup d'entretien. Sa conception, la hauteur des maisons, la négligence, le manque de main-d'œuvre ne facilitent pas les réparations et les fuites s'aggravent d'année en année. Notre église n'échappe pas à cette règle.

En effet, malgré des réparations dans les décennies antérieures, la toiture a énormément souffert d'infiltrations insidieuses ayant engendré d'une part, l'effondrement partiel d'un plafond rendant les pièces situées à la hauteur de la galerie interdites à toutes activités et d'autre part, l'apparition de nombreux dégâts sur les voûtes.

Avant que cela n'entraîne des désordres irréversibles dans la structure, avec des coûts colossaux, le Conseil Municipal a décidé de voter un budget pour la réfection de la toiture. L'étude a été entreprise l'année dernière ce qui nous a valu la présence d'une immense nacelle pour pouvoir effectuer un relevé précis des ouvrages. Les procédures sont longues et difficiles dans ce genre d'ouvrage mais la consultation des entreprises est ouverte et nous devrions connaître prochainement l'entreprise retenue.

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME DE TRAVAUX VOIRIE ET BATIMENTS 2006				
OBJET	MONTANT HT	SUBVENTIONS ATTRIBUEES	SUBVENTIONS DEMANDEES	PARTICIPATION COMMUNALE
AMENAGEMENT VOIRIES	565 192,00 €	319 900,00 €		245 292,00 €
TOITURE EGLISE 1ère Tran.	142 600,00 €		99 800,00 €	42 800,00 €
CENTRE BEAUJOUR	225 000,00 €	174 600,00 €		50 400,00 €
TOTAL	932 792,00 €	494 500,00 €	99 800,00 €	338 492,00 €

Assainissement et alimentation en eau potable

Historique : une première tranche de mise en place du réseau d'assainissement et de renforcement en eau potable a été réalisée entre 1999 et 2000, quartier Saint-LAURENT. De l'année 2002 à 2003, vu le nombre de permis de construire en cours ou envisagés durant cette période, c'est le quartier des Costes qui fut desservi et terminé.

C'est maintenant la dernière tranche (promise par Madame Barre et son conseil municipal au cours de l'élaboration du P.O.S) qui est en cours de travaux : desserte des quartiers des Moulières et de la Colle.

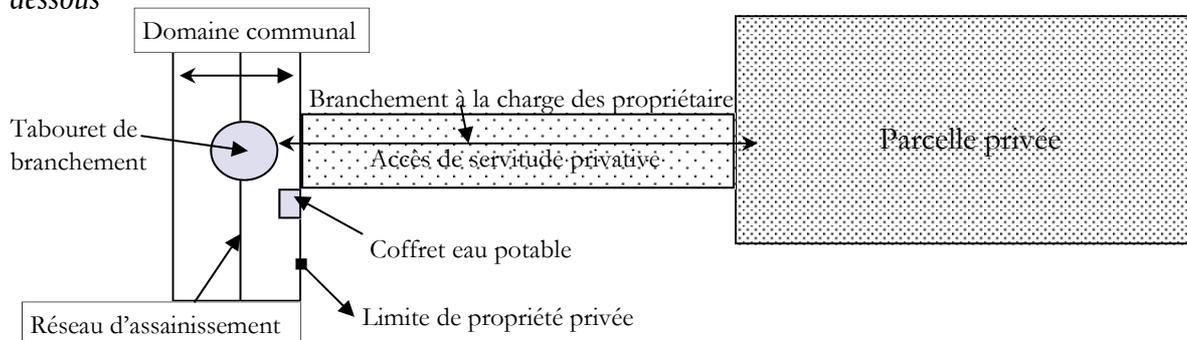
En effet, le 25 Mai 2005, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis. Le règlement de la consultation avait défini les critères suivants pour le jugement des offres, par ordre décroissant : 1/prix - 2/délais - 3/valeur technique. C'est l'entreprise TAXIL qui a été retenue suite à la meilleure proposition qualité/prix, par rapport aux offres des autres candidats.

Les travaux ont débuté le lundi 26 Septembre 2005 à l'entrée du quartier des Moulières (côté cimetière) .

Le tronçon concernant cette zone est aujourd'hui terminé, l'entreprise se trouve au niveau du lotissement des Ferrages et remonte en direction de La Colle, par le lavoir de Font des Mines. Cette partie est particulièrement difficile, la topographie étant assez remarquable et spectaculaire par sa déclivité.

Afin de désenclaver les riverains en direction de Saint-Laurent, les propriétaires des parcelles du lotissement nous ont donné une autorisation de passage par leur voie. M. White, également concerné pour le bas de sa propriété a donné son accord pour la traverser. La Mairie les remercie pour leur gentillesse et la compréhension dont ils ont fait preuve.

NOTA : Je rappelle que les tabourets de branchements sont implantés en limite des servitudes communales, au pied des parcelles à desservir et que les canalisations ne peuvent en aucun cas traverser une partie privative sans acte officiel. Les coffrets d'eau potable sont également posés uniquement dans la limite communale. Voir croquis ci-dessous



HISTORIQUE DES PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENT ET RENFORCEMENT EAU				
ANNEE	SECTEURS	MONTANT HT	SUBVENTIONS	PART COMMUNE
1999/2000	ST LAURENT	213 818,00 €		
2002/2003	LES COSTES	472 857,00 €		
2005/2006	PEYBLOU - LA CHAPELLE	798 690,00 €		
	TOTAL	1 485 365,00 €	857 048,00 €	628 317,00 €

Liste des travaux (année 2005)

TRAVAUX en Régie Municipale -



Entretien des voies et chemins, curage des fossés et vallons communaux ;

Débroussaillage des abords des chemins et pistes sur 10m ;

Désherbage des voies et abords ;

Réalisation des WC dans l'Eglise ;

Réalisation de la rampe d'accès à la garderie périscolaire ;

Réalisation des murs et murettes du parking paysager, montée des Frayères ;

Mise en peinture des garde-corps ;

Rénovation du portique avec plan du village à la cascade ;

Amélioration de la distribution en eau au point de ravitaillement du stade ;

Réfection de l'aire engazonnée de la cascade ;

Aide aux festivités et manifestations : Fête de Pennafort, Fête de l'école, Festival de Musique, Foire Artisanale, Fête de la Saint-Laurent, etc. ;

Réalisation et pose de 4 panneaux d'affichage place Clémenceau et carrefour des Frayères ;

Travaux de maintenance à l'école et dans les bâtiments communaux ;

Réparation du mur de soutènement du parking de la Tuilerie et mise en place d'un garde-corps ;

Réfection du chemin rural de la Croix y compris curage et aménagement de la berge du vallon ;

Busage du ruisseau de collecte des eaux de pluie en bord de chemin, au pied du talus en contrebas du stade ;

TRAVAUX à l'Entreprise -

Entreprise SFILIO, nettoyage parcelle communale aux Clos ;

Entreprise Venturino, terrassement de l'emprise de la voirie de desserte du haut du quartier Peyblou ;

Entreprise SEV, traitement des arbres du village ;

Entreprise Saint-Martin Paysages, entretien des espaces verts du village ;

Entreprise INEO, entretien de la GTB du chauffage de l'école (gestion technique) ;

Entreprise TAXIL, travaux de terrassement pour l'assainissement et l'adduction d'eau potable dans les quartiers des Moulières, Chapelle, Les Rays, La Colle ;

Entreprise BERTRAND, réalisation des travaux d'aménagement des voiries quartiers Peyblou, La Chapelle, Saint-Laurent ;

Entreprise STRAMBIO, goudronnage et rénovation de voies publiques :

Chemin rural de La Collette ;

Rampe d'accès à la garderie périscolaire ;

Parking paysager de la montée des Frayères ;

Entreprises VIEGAS, MOREAU, CHEVAL-BERTRANON, rénovation des niveaux 1 et 2 du bâtiment municipal place Jean JAURES (cabinet médical)

Entreprise BLANC, mise en conformité des installations électriques des bâtiments communaux et de la chapelle Saint-Auxile, mise en place et dépose des illuminations de fin d'année ;

Entreprise TECMARQUAGE, traçage des emplacements de parking place du 18 juin 1940 ;

Entreprise AEGP, fourniture et pose d'une barrière télécommandée pour le parking de la Poste ;

Entreprise Faille, remplacement de l'adoucisseur d'eau de l'école communale ;

TRAVAUX D.D.E. -

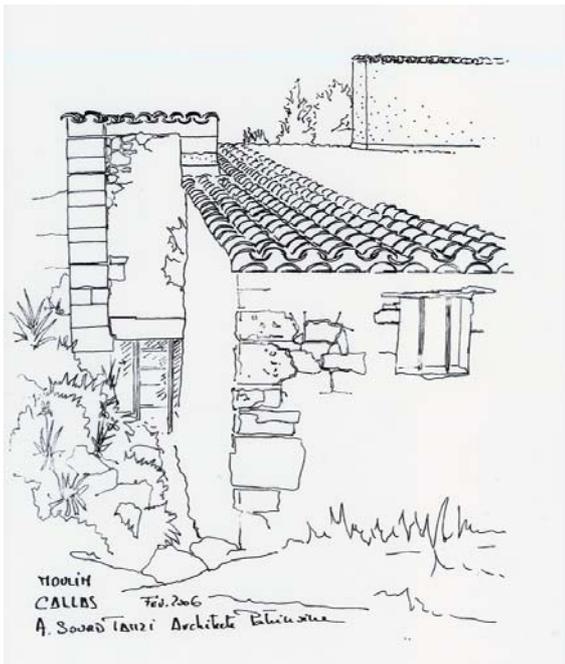
Réalisation des accotements et parking RD 25, face à l'entrée du Centre Beaujour ;

Réparation du mur de soutènement RD 25 et mise en place d'un garde-corps en ferronnerie, face au lavoir du Barri ;

Renforcement de l'affaissement du virage RD 25 face à la place du 18 juin 1940 ;

Amélioration de l'écoulement des eaux pluviales RD 25 entre l'épicerie Proxi et le restaurant les Saveurs ;

Comment conserver notre patrimoine



Le MOULIN COMMUNAL, après presque un demi-siècle d'oubli et bien des vicissitudes, ce qui fut pendant de nombreuses années le moulin oléicole communal va devenir un musée consacré à l'olive et à l'olivier. En effet, ce bâtiment où subsiste encore presque tout le mécanisme de broyage et d'extraction, a été transféré à la Communauté d'Agglomération Dracénoise avec la volonté de la Commune de le remettre en état et d'y adjoindre un lieu retraçant une des plus importantes activités agricoles locales des siècles derniers.

Dans un souci de pérennité, les premières études pour la sauvegarde du bâti ont été engagées par la Municipalité et les travaux de mise hors d'eau effectués par la C.A.D., lors de la première adhésion à la communauté en 2002. Les travaux ont consisté en la réfection complète de la toiture en respectant aussi bien l'aspect intérieur qu'extérieur.

Un maître d'œuvre spécialisé dans le patrimoine vient d'être désigné par la C.A.D..

Le projet devrait démarrer au milieu de cette année pour une finalisation en 2007.

Ce musée, outre son contenu, sera le point convergent de divers éléments liés à l'olivier et à l'huile, comme le chemin de randonnée des moulins du Vallon de la Risse, des nouvelles techniques d'extraction de l'huile avec le Moulin BERENGUIER et des variétés de plants d'oliviers, situés dans le voisinage. Cette réhabilitation devrait permettre, avec la participation des habitants (apports d'objets, photos, écrits liés à l'olive, etc...) de compléter de façon plus locale le fonds d'archives actuel.

L'Association Callassienne pour la Rénovation du Patrimoine Culturel

Présente à Callas depuis 20 ans, elle désire redynamiser ses équipes. Le Président Monsieur Louis EQUY ainsi que Monsieur Robert CAUMONT (secrétaire) et Madame Clara MACHUT (trésorière), membres éminents du bureau de l'association ont décidé de « passer la main » tout en restant présents pour Monsieur EQUY et Monsieur CAUMONT en tant que vice-présidents. Un bureau provisoire est constitué jusqu'à la prochaine assemblée générale prévue le vendredi 17 mars à 18 H 00 à la salle du Verger.

Président : Monsieur Grégoire SEMAL, vice-présidents : Messieurs Louis EQUY et Robert CAUMONT, secrétaire: Monsieur Jean-Marc HOEBLICH, secrétaire-adjointe: Madame Marie-Louise DOUVIER,

Le premier projet-phare que suivra l'association sera la restauration de la Chapelle de Pennafort.

Il est important de préciser que Monsieur Grégoire SEMAL est architecte d'intérieur de métier.

Madame MORETTI, peintre au Musée du Louvre et à la National Gallery de Londres, a proposé de refaire la grande toile de la Vierge de Pennafort et en faire cadeau à la collectivité, ceci est une chance inespérée !

Les bonnes volontés semblent être réunies pour aller de l'avant. Si toutefois certaines personnes intéressées par le patrimoine désiraient apporter leur aide à l'association, elles sont les bienvenues ; qu'elles se fassent connaître auprès de Monsieur Grégoire SEMAL :



– Association pour le Patrimoine Culturel de Callas – La Bastide du domaine de Péron – 83830 – CALLAS –

ACTIVITES ECONOMIQUES



La Clinique " LES OLIVIERS " : on le sait déjà, la nouvelle direction de la Clinique des Oliviers est assurée par Monsieur Michel LEMPIDAKIS , chirurgien-orthopédiste de Grasse. Cet établissement construit en 1958 par le Docteur COURCHET a été dirigé jusqu'en 2004 par ses enfants Madame FRANCOUL et Monsieur COURCHET.

La clinique compte 82 lits et emploie presque 60 personnes. Monsieur LEMPIDAKIS vient d'obtenir 10 lits de soins de suite lourds (pathologies particulières), ce qui met la clinique au rang des établissements de convalescence – moyen séjour – d'excellente catégorie avec un superbe gymnase et une équipe choc de kinésithérapeutes.

(Inauguration en Septembre 2005 du gymnase)

Pour Callas, c'est une chance de posséder un tel établissement !

Une petite bande de terrain a été cédée, par la Clinique à la Commune pour l'euro symbolique, afin que nous puissions mieux aménager l'entrée de Beaujour. Avec les vifs remerciements de la Municipalité à la clinique « Les Oliviers »!

Les Carrières

Nos deux carrières callassiennes ont organisé leurs comités de suivi en 2005 :

- la société LAFARGE-GARNULATS (la Joyeuse) le 7 Octobre
- la société SOMECA (la Catalane) le 10 Novembre

selon les chartes qui les lient avec la commune de Callas.

En effet, depuis plus de 10 ans, la profession des industries extractives a introduit les données environnementales au quotidien de ses préoccupations d'industriel. Aujourd'hui, l'environnement est résolument un paramètre incontournable de la vie des carrières. Sur chacune des carrières de nombreux travaux ont été engagés pour répondre aux exigences de la charte professionnelle ainsi que pour apporter un satisfecit aux attentes des associations et collectivités locales.

Les principales améliorations constatées sont la réduction des émissions de poussières, la réduction des impacts sonores et visuels par la création de merlons, l'édification de modelés paysagers qui permettent de rendre, in fine, l'espace à l'identique des profils environnants avec reconstitution des sols et plantations.

Les deux carrières sont en développement et vont présenter au Préfet des dossiers d'extension. En effet, la pérennité des activités extractives dans l'Est-Varois est une nécessité incontournable au maintien du tissu économique local (constructions, offres d'emplois, taxes professionnelles, ...)

⇒ **Les meilleures huiles d'olives varoises** ont été récompensées au 4^{ème} concours régional des huiles d'olives.

Bravo à Antony BERENGUIER du Moulin de Callas pour ses deux médailles d'or : 1 au concours régional et 1 au salon de l'Agriculture de Paris ainsi qu'à Serge BERENGUIER pour sa mention spéciale.

⇒ **L'huile du « Domaine de l'Olivans »** mérite nos félicitations pour la qualité de son huile (pour tous renseignements et commandes : la Colle Blanche – Tél. 04.94.76.78.24)

⇒ **La champignonnière de Callas** fonctionne de nouveau.

Située sous l'ancien tunnel du chemin de fer, elle offre une production de qualité que l'on trouve d'ailleurs sur le marché de Callas

⇒ **Le restaurant « les Saveurs du Moulin Robert »** est réouvert depuis le 27 Janvier dernier par Monsieur et Madame BAEKKEL qui vous proposent une cuisine traditionnelle et gastronomique avec trois menus au choix. Fermeture hebdomadaire : dimanche soir et lundi. Tél. : 04.94.47.89.60.

⇒ **«Copenhague Fashion»** située rue Grande vient de voir le jour. Cette nouvelle boutique habille la femme du 36 au 50. Des vêtements de grande qualité à tous les prix. Pour le moment la boutique est ouverte uniquement le matin : les jeudis, vendredis et samedis de 9 H 00 à 12 H

⇒ **«Les nouveaux jardiniers»** sur la départementale 562 lieudit « les Clèdes » vous proposent une vente directe de fruits et légumes de saison – culture biologique – du Mardi au Samedi de 17 H 00 à 20 H 00. Tél : 06.75.02.14.95

KIOSQ' VIDEOS : Depuis le 23 décembre 2005 un kiosq'vidéos est installé Place Clémenceau à l'initiative de Yann VAN MEEL. Cette borne permet de louer ou d'acheter des films, Des nouveautés sont proposées toutes les semaines. Création d'un blog sur internet « vidéoméditerrané.canalblog.com ». Sur ce site, possibilité d'achat de films et d'affiches.

Yann VAN MEEL est présent sur le marché tous les samedis matins de 10 H à 12 H et sur le lieu même de la borne le dimanche de 15 h00 à 18 h00 pour tous renseignements et établir des cartes de fidélité. Vous pouvez également le joindre au 06.79.58.34.98.

INFORMATIONS UTILES A CONSERVER

Les enveloppes "prêtes à poster"

Deux années de suite (2003, 2004), la Poste, en partenariat avec la Municipalité, a édité des enveloppes "prêtes à poster" c'est-à-dire déjà timbrées, avec le village de Callas représenté. Elles se sont vendues comme des "petits pains".

N'est-il pas, en effet, sympathique d'envoyer un courrier ainsi personnalisé (ou communalisé si on peut dire) et d'imaginer le plaisir de celui qui reçoit le dit courrier ?

Quel ne fut pas le bonheur des callassiens quand en juillet 2005 ils ont découvert que Callas avait été choisi pour être l'un des cinq sites faisant partie de l'opération "prêt à poster" sur tout le Var (150.000 lots de cinq enveloppes représentant : Callas, le Golfe de Saint-Tropez, les Gorges du Verdon, la rade de Toulon et l'île de Porquerolles, des sites particulièrement représentatifs de notre beau département).

Les pochettes sont disponibles au prix de 4 € le format rectangulaire et 5 € le format carré.

C'est la première fois que le département du Var se dote de son enveloppe promotionnelle. La Poste a entièrement, cette fois, financé l'opération. Remercions Monsieur RAMELET, receveur de la Poste, Monsieur DEMAY et tous les postiers de Callas pour leur dynamisme.



L'équipe de la Poste lors du lancement de l'opération "prêt à poster"

Votre déclaration d'impôts sur le revenu 2006.

Une nouveauté cette année : vous recevrez votre déclaration de revenus pré-remplie. Certains revenus connus de l'administration, seront déjà imprimés sur cette déclaration. Il s'agit des salaires, des retraites, des allocations de chômage et des indemnités journalières de maladie. Pour cette raison, votre déclaration ne vous parviendra pas comme d'habitude en février mais au début du mois de mai. Il est donc inutile de vous inquiéter et de vous rendre ou de téléphoner à votre service des impôts en mars. Elle devra être déposée au centre des impôts de votre domicile au plus tard le 31 mai à minuit.

Vous bénéficiez d'un délai supplémentaire si vous déclarez par Internet sur le site : www.impots.gouv.fr.

Changement des Canaux de Télévision depuis le 21 Février

En raison de l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre sur les émetteurs principaux du territoire, il est nécessaire de procéder à un réaménagement des canaux de diffusion T.V. actuellement utilisés par un certain nombre de réémetteurs du Var.

Cette modification concerne uniquement les téléspectateurs dont les antennes de réception sont orientées vers le réémetteur de St-Auxile .

Depuis le 21 Février, TF1 est diffusé sur le canal 50 (au lieu du canal 42) et la chaîne France 3 sur le canal 55 (au lieu du canal 48)

Deux solutions vous sont proposées pour effectuer ces changements :

- ◇ soit vous procédez vous-même au réglage de votre téléviseur en vous aidant des manuels d'utilisation
- ◇ soit vous faites appel à un numéro azur 0811 90 98 98 mis à votre disposition de 8 H 00 à 20 H 00 jusqu' au 8 Avril 2006 afin d'obtenir des informations ou les coordonnées d'antennistes agréés pour réglage de vos appareils sur rendez-vous.

Une page internet est à votre disposition :

www.espace-numérique.fr - rubrique : réaménagements

Important : aucun démarchage ne se fera à domicile.....

l'intervention de l'antenniste agréé est totalement gratuite, la modification ne nécessite aucun changement ni achat de matériel nouveau.

Aide exceptionnelle pour sécheresse 2003

La Mairie informe que par arrêté du 3 Février, publié au Journal Officiel du 5 Février 2006, une procédure d'aide exceptionnelle de l'Etat pour les dommages causés aux bâtiments par la sécheresse de l'été 2003 a été créée.

Les personnes concernées sont invitées à venir retirer le dossier type de demande d'aide financière en Mairie. Ce dossier sera à renvoyer directement à la Préfecture du Var avant le 6 avril 2006.

LISTE DES MARCHES PUBLICS 2005 PUBLIEE EN APPLICATION DE L'ARRETE DU 27/05/2004

OBJET	DATE MARCHE	ATTRIBUTAIRE	Montant HT
Assainissement/AEP	13/07/2005	TAXIL SA - 83440 Fayence	798 691,00 €
Voirie pluvial	05/12/2005	BERTRAND SA - 83400 Tourrettes	565 192,65 €

ODEL-VAR

Les inscriptions concernant les colonies de vacances se font en Mairie depuis le lundi 6 Mars 2006.

Extraits et rappel de l'ARRETE PORTANT REGLEMENT PERMANENT DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DEPARTEMENT DU VAR

(arrêté préfectoral du 05 avril 2004)

Article 1 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables sur le territoire de toutes les communes du Var : dans les bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues, ainsi que sur tous les terrains qui sont situés à moins de 200 mètres de ces formations, y compris les voies qui les traversent, l'ensemble étant défini par l'arrêté préfectoral du 5 avril 2004 sur la base cartographique I.G.N. au 1/25000.

Article 2 : Sont définies 3 périodes :

- une **période rouge** constituée :
 - d'une **période fixe** du **01 juin au 30 septembre**,
 - de **périodes additionnelles** édictées par arrêté préfectoral motivé par des conditions climatiques particulières entraînant des risques élevés,
 - des **jours de vent supérieur à 40 km/h en moyenne**, cette vitesse étant appréciée localement (à titre indicatif cette vitesse est caractérisée par le balancement des grosses branches et des fils électriques, ou lorsque les jeunes arbres sont agités)
- une **période orange** du **01 février au 31 mars**
- une **période verte** couvrant le **reste de l'année**

Article 5

En période VERTE : (du 1er avril au 31 mai et du 1er octobre au 31 janvier)

Les feux sont autorisés sans formalité administrative, mais sous réserve de respecter les mesures de sécurité.

Article 6:

En période ORANGE : (1er février au 31 mars)

Les feux ont soumis à déclaration préalable en mairie.

Article 7 :

En période ROUGE : (1er juin au 30 septembre)

Il est interdit aux propriétaires et à leurs ayants droit de faire du feu.

SECURITE PISCINES

En France, les noyades constituent un problème important de santé publique Au cours de l'été 2004,
- 1615 noyades accidentelles ont été recensées, occasionnant 368 décès.
- 100 noyades accidentelles ont eu lieu en piscine familiale, dont 65 enfants.

RAPPEL

Les propriétaires de piscines enterrées non closes privatives, à usage individuel ou collectif, doivent avoir équipé depuis le 1er janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé.

Le décret d'application de cette loi a été publié au journal officiel du 1er janvier 2004 (décret n° 2003.1389 du 31 décembre 2003 relatif à la sécurité des piscines et modifiant le code de la construction et de l'habitation).

DÉBROUSSAILLEMENT :

Une opération réussie d'insertion des détenus de la prison de Draguignan.

Par délibération en date du 17 juin 2005, la municipalité de Callas mettait en place un chantier d'insertion pour débroussailler certaines zones de la commune, contribuant ainsi à la réinsertion d'un public en difficulté par leur participation à la sécurité incendie.

A partir d'une initiative conjointe du Juge d'Application des Peines, Monsieur Michaël JANAS et du Conseiller Général, Monsieur Pierre-Yves COLLOMBAT, une convention a été établie entre le centre pénitentiaire de Draguignan, le directeur du service d'insertion et de probation du Var, le Maire de Callas et l'association SENDRA qui gère le personnel concerné.

Le chantier a duré un mois à partir du 27 juin et a couvert les abords du groupe scolaire (4500 m²) et le chemin rural de la Colle Blanche (18000 m²). Le montant estimé des travaux est de plus de 8.700 €.

Cette initiative permet aux détenus, qui sont d'ailleurs très satisfaits, de :

- *apprendre un savoir-faire dans la technique du débroussaillage leur permettant une réinsertion dans l'avenir ;*
- *occuper leurs journées intelligemment ;*
- *obtenir un pécule qui leur sera bien utile à leur sortie de prison.*

L'un d'eux s'étant exprimé en ces termes : "j'ai choisi de participer à un chantier comme celui-là pour sortir de la prison, pour me réinsérer". Et d'ajouter en riant "le boulot, ça n'a jamais tué personne !".



Une convention a été signée entre la commune de Callas et l'O.N.F. (Office National des Forêts) pour le contrôle du débroussaillage obligatoire 2006.

L'intervention de l' O.N.F. lors d'un premier passage se situera dans une phase d'information, de sensibilisation et d'incitation des propriétaires à la réalisation du débroussaillage obligatoire. Les agents de l'O.N.F. seront accompagnés par des représentants de la commune.

Une mise en demeure de réaliser les travaux sera envoyée aux propriétaires défaillants afin de réaliser lesdits travaux dans un délai de un à deux mois et si l'intéressé n'exécute pas ceux-ci dans le délai imparti, un procès-verbal de contravention de 4^{ème} classe pourra être dressé à son encontre (ou une contravention de 5^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 1.500 € pour les terrains compris dans les lotissements, Z.A.C. et terrains de camping caravanning). Ceci pourra s'appliquer lors du 2^{ème} contrôle par l'agent de l'O.N.F..

La mission de l'O.N.F. débutera dès le 1^{er} Mars pour se terminer le 30 Juin 2006.

Mesures mises en œuvre pour prévenir et surveiller l'introduction de la grippe aviaire

L'évolution de la situation épidémiologique de la grippe aviaire a conduit le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche à prendre de nouvelles dispositions :

- ⇒ dépister rapidement tout foyer d'influenza apparaissant sur les oiseaux sauvages ou domestiques en France
- ⇒ éviter la diffusion du virus à partir de ces foyers
- ⇒ prévenir toute contamination humaine. Il faut rappeler à ce sujet que le virus de l'influenza aviaire ne s'est transmis que très rarement à l'homme, et que cette transmission nécessite un contact étroit avec des volailles ou oiseaux infectés et des conditions d'hygiène dégradées. Il n'existe pas à ce jour de cas avéré de transmission interhumaine.

Toute personne qui constate une mortalité importante d'oiseaux sauvages est donc invitée à en informer le réseau SAGIR (04.98.10.23.10) ou la Direction Départementale des Services Vétérinaires (04.94.92.47.40). On entend par mortalité importante au moins cinq oiseaux qui sont morts dans un bref laps de temps et en un même lieu (périmètre de 500 m). Toutefois, pour certaines espèces, qui semblent plus sensibles à la grippe aviaire, l'alerte devra être donnée même si l'on découvre moins de cinq morts. C'est le cas pour les cygnes et les anatidés (canards, oies, etc..) pour lesquels tous les cas de mortalité seront signalés. Les particuliers trouvant ponctuellement des oiseaux morts peuvent signaler à la mairie ces constatations.

Rien ne s'oppose à ce que ce soit le propriétaire du terrain sur lequel les oiseaux morts sont découverts, mairie pour les espaces publics, particuliers dans leurs jardins, qui les enterrent en prenant soin de ne pas les toucher à mains nues. Dans le cas d'un contact, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons.

Toutes les volailles et oiseaux détenus doivent être confinés. Cette disposition s'applique quel que soit le détenteur : professionnel, particulier, association, etc.... Un oiseau est confiné lorsqu'il est détenu dans un bâtiment fermé, c'est-à-dire un espace disposant d'une couverture étanche et de parois latérales empêchant toute entrée d'oiseaux sauvages et toute contamination par leurs fientes. Tout rassemblement d'oiseaux, en particulier à l'occasion de foires, marchés, expositions, concours est interdit.

Suite à l'arrêté ministériel pris le 24 février dernier concernant le recensement des oiseaux, " tout détenteur, qu'il soit particulier ou professionnel, de volailles ou d'oiseaux, est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention " explique le Préfet du Var, Pierre Dartout. Chaque propriétaire devra remplir une fiche, indiquant le type d'espèces, le mode de détention (volière, enclos, bâtiment fermé ou en liberté) et l'éventuelle déclaration de l'animal à un organisme officiel (avec numéro ou pas).

Poules, cailles, perdrix, faisans, dindes, pintades, oies, autruches, oiseaux d'ornement et autres espèces vont donc être répertoriés. Leur nombre sera connu plus précisément afin d'adapter les futures mesures les concernant. Toutefois, les personnes dont les oiseaux sont détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau sont exemptées de cette déclaration.

Les textes complets émanant de la Préfecture sont lisibles en Mairie.

Les oiseaux migrateurs victimes de la psychose

La grippe aviaire suscite aujourd'hui une tempête médiatique et des peurs irraisonnées dues à la crainte d'une pandémie humaine du type "grippe espagnole". Et l'on crie haro sur les oiseaux sauvages qui sont plus sûrement victimes que coupables... voir page suivante un extrait de l'audition de M. Bougrain-Dubourd au bureau de l'Assemblée Nationale.

Daniel DIDOLOT Adjoint à l'environnement



ASSEMBLÉE NATIONALE
Audition de M. Allain BOUGRAIN-DUBOURG,

Président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

(Extrait du procès-verbal de la séance du mercredi 14 décembre 2005)

Présidence de M. Jean-Marie LE GUEN, Président

M. le Président : Notre mission d'information travaille tout à la fois sur la pandémie grippale humaine et sur l'épizootie aviaire, les deux phénomènes étant intimement liés. Quelles appréciations pouvez-vous nous fournir sur cette affaire, particulièrement sous l'angle des oiseaux migrateurs ? L'audition précédente, celle de l'Office nationale de la chasse, a montré que l'idée que les migrateurs soient porteurs du virus était encore contestée dans le monde vétérinaire et dans les milieux de la chasse. Quel est votre point de vue sur la question ?

M. Allain BOUGRAIN-DUBOURG : Notre journal *L'Oiseau Magazine* consacre un dossier spécial sur la grippe aviaire ; je vous en ai apporté une maquette. Cet article synthétise notre position sur le sujet.

Entre le devoir de précaution élémentaire et la psychose hitchcockienne, la LPO a souhaité placer le curseur au niveau de la raison : on m'a récemment appelé de Bretagne pour me signaler une tourterelle turque - dûment identifiée par son collier - soupçonnée d'amener la grippe aviaire de Turquie, alors que les tourterelles turques vivent en France ! La grippe aviaire a donné lieu à une véritable psychose et, dès les premières informations, les oiseaux migrateurs ont été rendus responsables de la prolifération du H5N1 : en août 2005, c'étaient les oies à tête barrée - alors en pleine période de mue, donc incapables de migrer ; fin août, c'étaient trois mouettes infectées au nord d'Helsinki qui provoquaient un véritable drame... Bref, on a dit beaucoup de bêtises sur la responsabilité des oiseaux migrateurs.

Notre position est très claire, peut-être un peu normande : rien ne prouve que les oiseaux migrateurs soient responsables du développement du virus H5N1, mais rien n'interdit de le penser. C'est dire tout et son contraire, pensera-t-on ; ce n'est pas si simple. Car il y a plus dangereux que les mouvements des oiseaux migrateurs, à commencer par les trafics d'oiseaux qui, par définition, échappent à tout contrôle : cela représente 160 milliards de dollars au total, et concerne cinq millions d'oiseaux environ qui viennent clandestinement d'Asie du Sud-Est, d'Afrique ou d'Amérique du Sud, transportés dans des conditions extrêmes et vivant dans une promiscuité surréaliste, favorisant évidemment toutes les contaminations possibles. Ce trafic, en Europe, se concentre essentiellement sur Hambourg, Rotterdam, Bruxelles et Anvers. J'ai appris avec plaisir que l'Europe avait interdit le commerce de tous les animaux sauvages. Les douanes y sont particulièrement attentives, mais il faudra renforcer les contrôles, y compris sur les animaux d'élevage, car rien n'est plus simple que de changer des papiers.

M. le Président : Ces recommandations sont-elles bien appliquées dans les ports en question, de l'avis de vos correspondants locaux ?

M. Allain BOUGRAIN-DUBOURG : En théorie, oui. Il faut relever une réelle " maturité " de tout le secteur vétérinaire et un réel travail mené avec les muséums d'histoire naturelle et les associations de protection de la nature pour améliorer la formation des douaniers et intervenir au besoin. Ce qui n'a pas empêché, voilà seulement quelques mois, plusieurs centaines de vautours d'arriver en Italie... Quand bien même on parvient à démanteler des réseaux - ce qui tend à prouver notre efficacité - on ne sait jamais ce qui peut se passer par ailleurs.

M. Jean-Pierre DOOR, Rapporteur : Quels arguments plaident pour une réduction de la responsabilité attribuée aux oiseaux migrateurs, car on entend tout et son contraire ?

M. Allain BOUGRAIN-DUBOURG : On a rendu des oiseaux migrateurs responsables de l'infection de certaines zones avant de s'apercevoir que les oiseaux soupçonnés n'étaient pas réferents : ou bien ils étaient en période de mue, donc ils ne volaient pas, ou bien ils allaient dans d'autres directions... Rien ne prouve que les migrateurs infectés l'aient été en transportant le virus : les zones où l'on a retrouvé le plus d'oiseaux morts coïncident avec celles où l'on trouve de fortes concentrations d'élevage. Ajoutons qu'un oiseau meurt au bout de trois jours, un canard en huit, quinze jours au grand maximum : dans tous les cas, ils sont dans l'incapacité de faire un vol migrateur de cinq à six mille kilomètres. Je parle évidemment du virus H5N1 hautement pathogène et non de virus " simples " dont les oiseaux sont fréquemment porteurs. On pourra me démontrer le contraire. Notre position est la suivante : on ne dit pas que les oiseaux migrateurs ne peuvent pas véhiculer le virus H5N1 ; mais si cela est arrivé, c'est dans des zones d'élevages concentrés ; au surplus, les oiseaux n'ont pas la capacité physiologique de se déplacer dès lors qu'ils sont infectés.

Le Festival de Musique Ancienne de Callas :

Site Internet du Festival : mairie.wanadoo.fr/callas-83/festival/

Le festival aura lieu du 16 au 23 juillet 2006.

Les programmes ne sont pas totalement définis mais d'ores et déjà, il est possible d'annoncer :

Dimanche 16 juillet : ÉGLISE DE CALLAS

Ensemble « Les Festes d'Orphée » (Maîtres baroques de Provence)

Mardi 18 juillet : ÉGLISE DU MUY

Ensemble Instrumental Méditerranéen (Mozart)

Jeudi 20 juillet : ÉGLISE DE FIGANIÈRES

Ensemble Ludus Modalis (Vêpres de la Vierge de Monteverdi)

Samedi 22 juillet : ÉGLISE DE CHÂTEAUDOUBLE

Ensemble de la Société de Musique Ancienne de Nice (Marin Marais, H. Schütz ...)

Dimanche 23 juillet : 21h ÉGLISE DE CALLAS

Ensemble A Sei Voci (Les Grands Motets de Jean Sébastien Bach)

MEDIATHEQUE

La lecture en musique.

La direction de l'action culturelle de la Communauté d'Agglomération Dracénoise gère à Callas deux équipements : la médiathèque et l'école de musique. Trois agents se sont associés pour animer des ateliers destinés aux enfants.

Dans un espace agencé, la médiathèque départementale a ainsi mis à disposition des percussions et un partenariat avec la crèche parentale de Figanières a été établi. L'objectif est de mettre en avant une mission pour la petite enfance et sensibiliser les enfants à la lecture et la musique en leur lisant des histoires, comptines et berceuses.

Deux ateliers gratuits seront proposés en Mars et Avril : jusqu'à 3 ans, les jeudis 16 et 30 mars et les 6 et 27 avril. Pour les 4-6 ans : les vendredis 3, 10 et 24 mars et les 7, 14 et 21 avril. Inscriptions au 04.94.47.89.89.

Nous vous rappelons les heures d'ouverture de la médiathèque:

Lundi 9h à 12h

Mardi 9h à 12h - 14h à 18h

Mercredi 10h à 12h - 14h à 17h

Vendredi 14h à 18h

OFFICE DE TOURISME

Nous vous rappelons que l'**Office de Tourisme** est ouvert du Lundi ou Vendredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 et le Samedi de 10 H 00 à 12 H 00

(Tél. : 04.94.39.06.77 – Fax. : 04.94.39.06.79)

Vous pouvez également consulter sur Internet le site de Callas ainsi que le site du Festival de Musique : site Internet : www.callas.fr - mail : mairie@callas.fr ou office.du.tourisme@callas.fr.

L'Office de Tourisme tient à votre disposition une liste des meublés et locations saisonnières.

DISTINCTIONS

Lors des cérémonies du 15 Août, le Maire de Callas a présenté avec grand plaisir la nomination de Monsieur Marius SALVADORE au grade d'Officier de la Légion d'Honneur.

Cette décoration lui a été remise par Monsieur GENTE, Commandeur de la Légion d'Honneur.

Nous voyons le récipiendaire sur la photo accompagné de sa fille, son neveu, Madame BARRE le Maire et Monsieur GENTE.

La Municipalité adresse ses plus vives félicitations à Monsieur SALVADORE.



Monsieur SALVADORE saluant Madame Nicolle RIEGEL de FERAUDY, Présidente de France-Regard, association s'occupant des problèmes de perte de vision et notamment la rétinite pigmentaire (maladie génétique).



Maria a pris sa retraite ! Après 23 années au service de l'école de Callas, Maria BUISSON née GOMES va goûter une retraite bien méritée auprès de son mari et de ses trois enfants. Merci Maria pour la gentillesse et la patience dont tu as su toujours faire preuve auprès des enfants.



EMPLOI

Le Centre de Ressources à la Création d'Emploi

Créateurs d'entreprises et demandeurs d'emploi choisissant de créer votre propre activité, vous ignorez souvent les conditions et les potentialités du marché.

La « Borne interactive des Métiers » est un service qui a pour objectif de répondre à vos questions essentielles posées nécessairement avant le démarrage effectif de l'activité (état de la concurrence, caractéristique de la population, niveau de la demande ...).

Site Web : www.pacte-dracenie.com

Une borne interactive des métiers est installée dans l'entrée de la Mairie.

CREATEUR D' ENTREPRISE :

Vous avez un projet de création d'entreprise, des organismes peuvent vous aider vous apportant **gratuitement**:

- Un accompagnement en amont de la création
- Un soutien financier adapté à vos besoins
- Un suivi pendant les premières années de vie de votre entreprise

« Initiative Entreprises en Dracénie » (I.E.D.)

Contact : Sophie DUFOUR (directrice)- tel : 04.94.68.93.48 du lundi au vendredi sur rendez-vous

« Pépinière d'Entreprises » : Direction du Développement Economique de la C.A.D.

Contact : Francis AYNAUD (directeur)- Espace Chabran à Draguignan - tel : 04.94.50.03.63

Avis aux entrepreneurs : si vous êtes intéressés par les marchés publics, vous pouvez vous positionner, en consultant : dracenie.com.

Les personnes en recherche d'emploi

(Aide-ménagère, gardes d'enfants, etc.) ainsi que les employeurs potentiels sont invités à contacter **Mme Douvier**, Adjointe à l'emploi et au social au **04.94.76.74.50** ou à la mairie pour un rendez-vous ainsi qu'à sa permanence le mardi après-midi de 15h à 17h Placette de la Paix (derrière la mairie).

Vous recherchez une aide-ménagère ou une garde à domicile :

Adressez vous à l'ADMR au **04.94.67.84.22**

Tarif horaire: 13,02€ (10,53€ pour les personnes exonérées des cotisations patronales de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire : les personnes de plus de 70 ans et les familles ayant à domicile un enfant handicapé ouvrant droit au complément d'Allocation d'Education Spéciale).

Vous recherchez une personne pour des petits travaux de jardinage ou d'entretien :

vous pouvez également vous adresser à l'ADMR (tarif horaire : 13,85€)

« Chèques emploi service » :

Si vous désirez embaucher une personne en « chèque emploi service », adressez-vous à votre banque ou téléphonez au 04.77.43.23.50 pour les formalités à remplir.

Important : pensez qu'une partie de ces dépenses est déductible de vos impôts

AIDE SOCIALE

Portage de repas à domicile :

Toute personne peut y souscrire et arrêter quand elle le désire. Ces repas sont livrés par l'ADMR pour un montant de 7,97€ par jour (journée alimentaire).

Téléalarme (*): Vous pouvez vous adresser soit

1. à l'ADMR pour : 39€ de frais d'installation + 35€ / mois de location (location d'une durée de moins de 6 mois, la location en contrat indéterminé étant de 32€ / mois).
2. à Présence Verte au 04.94.60.38.51 pour : 30,50€ de frais d'installation et une location mensuelle de 22,87€

(*) Il existe des tarifs spéciaux pour les affiliés à la M.S.A.

Pour les personnes de plus de 60 ans ayant des difficultés, le CCAS de Callas se tient à votre disposition pour résoudre certains problèmes et le cas échéant vous diriger sur le Centre Local d'Information et de Coordination de la Dracénie (C.L.I.C.)

CALENDRIER DES FESTIVITES 2006

Ce programme peut subir des changements.

Le programme de l'été prochain sera mieux détaillé dans le bulletin de Juillet

Mois de Mars

09 Mars :

Sortie à Salon de Provence, déjeuner à Senas, visite Notre Dame de Beuregard, organisée par le Réveil Callassien

19 Mars :

Foire Commerciale de la Saint-Joseph - Place Clemenceau
F.N.A.C.A. : Cérémonie commémorative du 44^{ème} anniversaire de la Guerre d'Algérie à 11H 00 au Monument aux Morts de **BARGEMON**

23 Mars : Sortie au Palais des Festivals de Cannes – spectacle " Broadway – Music-hall " organisée par le C.E.P.A.I.

25 Mars :

Soirée-club organisée par Loisirs Jeunesse au Centre Beaujour

Mois d'Avril

1 Avril :

Carnaval des enfants organisé par le Comité des Fêtes

06 Avril :

Sortie à Notre Dame de Laghet via La Turbie, déjeuner à Ste Agnès, Menton et les Jardins de la Villa Fontana Rose, organisée par le Réveil Callassien

09 Avril :

Inter-œufs organisé par Loisirs Jeunesse – Place Clémenceau

15 Avril :

Soirée " Quart de Siècle " organisée par le Comité des Fêtes au Centre Beaujour

30 Avril :

11 H 00 Cérémonie Commémorative au Monument aux Morts en hommage aux déportés de la dernière Guerre

en Avril :

sortie à Marineland organisée par le C.E.P.A.I

Mois de Mai

01 Mai :

Grand déjeuner provençal traditionnel à partir de 9H 00 Place Clémenceau organisé par le Comité des Fêtes

07 Mai :

Pèlerinage de Saint-Auxile : célébration de la messe à 11 H 00 à la Chapelle

Tournoi de Sixte au stade organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Callas (challenge Nicolas Curbaille)

Barbecue dans le pré de Pennafort organisé par Lei Caminaire

08 Mai :

10 H 30 Cérémonie Commémorative au Monument aux Morts du 60^{ème} anniversaire de l'Armistice

11 Mai :

Sortie aux Saintes-Maries-de-la-Mer organisée par le Réveil Callassien

Du 12 au 19 Mai :

Exposition ayant pour thème " les Indiens d'Amérique " organisée par l'Ecole ouverte au public les 12, 16 et 19 Mai de 16H à 18H

21 Mai :

« Greniers dans la Rue » organisés par l'Office de Tourisme

Mois de Juin

4 Juin :

Fête votive de Pennafort organisée par le Comité des Fêtes et la Paroisse. Messe à 10H 30 à la Chapelle de Pennafort.

11 Juin :

Sortie au Zoo de la Barbenne organisée par Loisirs Jeunesse

Du 8 au 17 Juin :

Voyage en Bretagne organisé par le Réveil Callassien

17 Juin :

Soirée à thème (à définir) organisée par le Comité des Fêtes, Place du 18 Juin 1940

Du 18 au 24 Juin :

Sortie annuelle dans les Pyrénées organisée par Lei Caminaire

23 Juin

Kermesse de l'Ecole

Mois de Juillet

02 Juillet :

Repas organisé par la F.N.A.C.A

06 Juillet :

Assemblée Générale du Réveil Callassien

14 Juillet :

Cérémonie Commémorative au Monument aux Morts (départ de la Mairie à 11 H)

et Cérémonie du 60^{ème} anniversaire du Corps des Sapeurs-pompiers de Callas suivie d'un apéritif concert – Placette de la Paix – organisé par le Comité des Fêtes et la Municipalité

Concours de boules l'après-midi et Paella Géante suivie d'un bal organisés par l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Callas, Place du 18 Juin 1940

15 Juillet :

18h30 Conférence en préambule du Festival de Musique Ancienne.

Soirée organisée par le Comité des Fêtes, Place du 18 Juin 1940.

Du 16 Juillet au 23 Juillet :

Festival de Musique Ancienne de Callas

21 Juillet :

Brocante réservée aux professionnels organisée par l'association « il était autrefois »

29 Juillet :

Soupe au Pistou organisée par le Comité des Fêtes, Place du 18 Juin 1940

Mois d'Août

14 Août :

18 H 00 Messe de l'Assomption célébrée en l'Eglise Notre Dame de l'Assomption

15 Août :

Cérémonie commémorative au Monument aux Morts et 23^{ème} Foire Artisanale organisée par Loisirs-Jeunesse

18 Août :

Concours de boules en nocturne au stade municipal organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers

19 Août au 22 Août :

Fête locale de la St-Laurent organisée par le Comité des Fêtes

MAIRIE DE CALLAS

Téléphone : 04.94.76.61.07

Fax : 04.94.47.83.29

Mail : mairie@callas.fr

Site internet : <http://mairie.wanadoo.fr/callas-83/>

Page Pratique

TÉLÉPHONES UTILES

POMPIERS (18)	04.94.39.16.08
GENDARMERIE (17)	04.94.39.16.50
SAMU (15)	
HÔPITAL DE DRAGUIGNAN	04.94.60.50.00
DR BERTAUD	04.94.76.64.83
DR BRACHANET	04.94.50.42.88
DR GARRY (CLAVIERS)	04.94.76.71.16
DR EON (BARGEMON)	04.94.76.60.27
DR BENAYOUN (CHIRURGIEN DENTISTE)	04.94.68.64.11
M. PRIEUX (INFIRMIER)	04.94.76.67.42
MME MARTIN (VÉTÉRIINAIRE)	04.94.47.83.88
AMBULANCES FIGANIÉROISES	04.94.67.99.46
TAXI ERIC MERILLON	06.62.10.64.60
TAXI JO ET ALAIN	06.08.61.86.84 06.10.64.82.80
TED PETIT BUS (N° VERT)	0 800 65 12 20
LA POSTE	04.94.39.04.14
ECOLE	04.94.50.97.18
OFFICE DE TOURISME	04.94.39.06.77
MÉDIATHÈQUE	04.94.47.89.89
ECOLE DE MUSIQUE	04.94.47.87.57
BUREAUX DE LA SAUR (CALLAS)	04.94.47.83.15
LA SAUR FAX (CALLAS)	04.94.50.69.62
SAUR (TRANS EN PROVENCE)	04.94.50.65.65

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9 H 30 À 12 H 00
ET DE 14 H 00 À 16 H 00
LE SAMEDI MATIN DE 9 H 30 À 12 H 00

PERMANENCES DES ÉLUS

FRANÇOISE BARRE (MAIRE DE CALLAS)

REÇOIT SES ADMINISTRÉS TOUS LES JOURS
SUR RENDEZ-VOUS

LES ADJOINTS

ALAIN BAIGES (1ER ADJOINT)
MARIE LOUISE DOUVIER (2ÈME ADJOINT)
DANIEL DIDOLOT (3ÈME ADJOINT)
ROSELINE MISTRAL (4ÈME ADJOINT)
REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS

PERMANENCES SOCIALES

BUREAU DES ADJOINTS (PLACETTE DE LA PAIX)

ASSISTANTE SOCIALE

LE 2ÈME ET 4ÈME MARDI DE CHAQUE MOIS
SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT (04.94.39.12.70)
*

FORMATION - EMPLOI : MME DOUVIER

TOUS LES MARDIS APRÈS-MIDI À PARTIR DE 15H00
LE MERCREDI MATIN SUR RENDEZ-VOUS (04.94.76.74.50)
*

MISSION LOCALE

1ER ET 3ÈME JEUDI DU MOIS DE 9H00À 11H00
*

C.P.A.M.

LE 1ER ET 3ÈME MERCREDI DE CHAQUE MOIS
*

A.D.M.R. : MME BOURRIER

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT (04.94.76.70.26)
*

ENTRAIDE SOCIALE DU VAR

LE 2ÈME LUNDI DU MOIS DE 9H À 10H30

CENTRE DE RENCONTRES

PLACETTE DE LA PAIX

C.D.H.A.R.

LE 2ÈME MERCREDI DU MOIS DE 14H00 À 16H00

CROIX ROUGE

4ÈME MARDI DU MOIS DE 9H00 À 11H00

DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

Un ramassage ponctuel des encombrants dits «monstres» est organisé tous les 2ème mercredis de chaque mois.

La demande doit être souscrite au moins 1 semaine à l'avance en Mairie. Les objets doivent être facilement accessibles. L'enlèvement aux étages n'est, en principe, pas prévu. Il est conseillé de sortir les «monstres» la veille du ramassage. Il existe un service aux particuliers (payant) pour des enlèvements soit trop importants, soit trop éloignés du village.

Sur demande ponctuelle, s'adresser à Dragui-Transports, (M. De Santos) Tél: 06.76.77.08.30. Les entreprises sont invitées à décharger leurs déblais à l'espace prévu à cet effet : carrière « La Catalane » RD54, le «trou» de la déchèterie de Callas étant presque comblé, l'accès en est réservé aux particuliers.

ATTENTION :

LA MAIRIE NE CAUTIONNE AUCUNE DES SOCIÉTÉS DE DÉMARCHAGE QUELLE QU'ELLE SOIT, À VOTRE DOMICILE, OU PAR TÉLÉPHONE.

NOUVELLES DIVERSES ET ASSOCIATIONS

Le Président du **Comité Communal des Feux de Forêt de Callas** remercie les membres du C.C.F.F. qui ont répondu présents pour la cérémonie de la Sainte-Barbe au Centre de Secours de Callas et remercie également la municipalité pour l'achat d'un téléphone portable (le numéro sera communiqué lors de la prochaine réunion). Il informe qu'une réunion est prévue dans le courant du mois de juin afin que chacun, en cas de sinistre sur la commune, puisse apporter l'aide nécessaire aux sapeurs-pompiers.

José GONCALVES Président

Créée dans les années cinquante, l'Amicale des Propriétaires Chasseurs de Callas regroupe aujourd'hui 124 chasseurs qui évoluent sur 4 000 hectares chassables dont 380 hectares de communal loué à l'euro symbolique.

Présidée par André MISTRAL, la société regroupe deux équipes de battues qui chassent ensemble régulièrement : une équipe de jeunes et une d'anciens et l'entente est exceptionnelle. La convivialité est le maître mot et le président MISTRAL entend bien maintenir ce climat d'amitié qui permet de mieux faire passer les messages de sécurité, d'auto-discipline et de préservation de l'environnement.

La solidarité est une devise :

- ◇ cartes offertes aux nouveaux permis et «aux anciens» de plus de 70 ans ;
- ◇ cartes offertes aux sociétés touchées par les incendies de 2003 et mise à disposition des droits de chasse sur nos 4000 hectares (Roquebrune-sur-Argens, le Muy, Puget-sur-Argens, la Motte) ;
- ◇ la réciprocité et la convivialité fonctionnent très bien aussi sur Claviers et Figanières.

Pour André MISTRAL, la chasse est et doit rester un moment de partage et de plaisir. Cette philosophie se traduit par de nombreux moments festifs. A quand la prochaine bouillabaisse traditionnelle ? Histoire de faire la pige aux pêcheurs !

L'association inter-communale « Lei Caminaïre » propose le Dimanche 7 mai, une journée festive et détente avec barbecue sur le pré de Pennafort. La participation est de 10€, un dessert serait le bienvenu. Réservation par chèque avant le 23 Avril. Au programme également, une journée détente le 21 mai ou le 11 juin à Saint-Rémy de Provence et aux Baux- de- Provence (voyage par car, possible si minimum 30 personnes). Réservation avant le 31 mars. La sortie annuelle est prévue cette année du dimanche 18 juin au samedi 24 juin dans les Pyrénées au village-vacances « Le Tarbesou » à Bonascre (7 km d'Ax-les-Thermes). Prix par personne en chambre double, en pension complète, avec ou sans panier repas 315€. Supplément pour chambre single : 10€ par personne et par jour. Réservation par chèque de 100€ pour le 30 avril (impératif).

Dominique MARIAGE Président

L' A.S. CALLAS vient de créer une nouvelle équipe des moins de 18 ans, entraînée par Stéphan THIBAUD.

9 équipes évoluent cette année : débutants entraînés par Raymond MAGAUD et Jean-Pierre MOINE, 2 équipes de poussins entraînés par Marc LAMBERT et Carrel ZIMELLI, les benjamins entraînés par Raymond MAGAUD et Jean-Pierre MOINE, les moins de 13 ans entraînés par Eric CHAPOTEAU, Gilbert LIMONGELLO et Mickaël ALTMANN, les moins de 15 ans entraînés par Jérôme MATHIEU et Eric PASQUAUSI, les séniors entraînés par Bernard BRECHEMIER et Christophe PRADURAT et les vétérans entraînés par Stéphan THIBAUT. L'équipe des filles reprendra les entraînements en avril, le mercredi soir à 19 H pour préparer le match de Gala du Téléthon qui avait dû être annulé en décembre dernier. Le Président Stéphane DROGOU et tous les membres de l'Association remercient les généreux donateurs et participants au loto du foot de décembre 2005.

Stéphane DROGOU Président

La Présidente du **Réveil Callassien** informe que l'Assemblée Générale aura lieu le Jeudi 6 Juillet 2006 à la salle du Verger, mairie annexe. Le bureau est démissionnaire et toutes personnes souhaitant former le nouveau bureau sont priées de se faire connaître auprès du bureau actuel.

Marinette ANDRE Présidente

Le Comité des Fêtes modifie la composition de son bureau. Géraldine DEIANA/GONCALVES et l'équipe 2005 ont réalisé un excellent travail et ont animé la commune avec grande compétence. Géraldine pour des raisons familiales ne peut rester à la présidence et le regrette. Bravo et merci pour ce que tu as fait Géraldine.

Le nouveau bureau, faisant suite à l'Assemblée Générale du 17 Février, est composé comme suit :

Président Alain LAURENT, Vice-présidente Nathalie CASANOVA, Secrétaire Yannick BERTRAND, Secrétaire Adjointe Delphine DUBOIS, Trésorier Jean-Yves RAMELET, Trésorier Adjoint Alain BARONTINI.

Bonne chance à la nouvelle équipe et merci à vous tous, bénévoles, qui partez dans cette belle aventure d'animation du village de Callas.

Françoise BARRE
et Line MISTRAL

Centre d'Interventions de Secours de Callas

Marc LAMBERT, Chef de Corps informe que des sessions d'I.F.P.S. ont lieu à Callas et les personnes désireuses d'y participer sont invitées à venir s'inscrire au Centre de Secours

Tél. : 04.94.39.16.08

SYMPA.DEPAN - Tél. 04.94.76.72.72 - 06.63.73.29.64.

dépannage électroménager toutes marques - Plomberie
Nouvellement installé Monsieur MICHEL-VILLAZ Jean-Luc
domicilié Quartier le Villard à CALLAS

LES EXPOS À CALLAS

Les dentelles de Marie-Rose AUGIER : Marie-Rose se lève à 4 heures du matin et que fait-elle à cette heure là ? Et bien, elle brode, elle coud, elle crochète. A 92 ans, elle ne porte pas de lunettes « j'ai été opérée de la cataracte », dit-elle, quand bien même, la chose est remarquable. Le personnage tout entier est remarquable : aidée par ses filles, elle a exposé en Août 2005 toutes ses « œuvres », de vrais chefs-d'œuvre.

Bravo et merci Marie-Rose de nous offrir ce savoir-faire qui, malheureusement, se perd de nos jours.



Michel CARLIN et Pierrette MARTIN

« Festival des Arts Pluriel et Singulier » : tout un programme avec 35 exposants en peinture, sculpture, expressions diverses que nous a offert Pierrette pour la 3^{ème} année à Beaujour pendant un mois l'été. Une réussite avec 1000 visiteurs comptabilisés.

L'exposition est chapeautée par Michel CARLIN, artiste de renommée que nous avons la chance d'avoir à Callas et qui nous a fait aussi le plaisir d'exposer à la Galerie Saint-Eloi du 13 août au 16 septembre 2005.

Malheureusement, le Centre Beaujour sera en travaux cet été 2006. Ce ne sera que partie remise pour l'été 2007. C'est au Muy qu'aura lieu la grande exposition de Pierrette MARTIN, du 15 au 31 juillet 2006 à la Tour Charles Quint. Nous précisons qu'un concert du Festival de Musique Ancienne de Callas sera donné cette année à l'Église du Muy le 18 juillet à 21 H 00 (soirée Mozart).



Nouvelle correspondante – VAR MATIN : L'ancien correspondant, Monsieur Maurice ALBERT ayant pris sa retraite, Madame Dominique ADNOT assure la relève. Elle suit déjà les événements de Callas dans toute la mesure de ses disponibilités car elle travaille et n'a pas toujours le temps d'assister à toutes les manifestations callassiennes. Néanmoins, merci Dominique d'avoir pris ce relais.



Mesdames et Messieurs les représentants d'associations, n'hésitez pas à lui communiquer vos informations avec photo, elle transmettra au journal VAR MATIN / Tél. / Fax : 04.94.50.66.89

ASSOCIATIONS

Le 19 décembre dernier, le **Comité d'Entraide Pour les Personnes Agées et Isolées (C.E.P.A.I.)** a fêté Noël au Centre Beaujour avec une cinquantaine d'adhérents. De la musique d'ambiance et une personne de Draguignan est venue bénévolement nous raconter des contes fantastiques. Tout le monde a été très content et l'après-midi s'est terminé par un goûter, suivi d'une distribution de cadeaux. Le 9 janvier, nous avons tiré les rois au Centre de Rencontres dans une joyeuse ambiance.



Le 23 mars une sortie est prévue au Palais des Festivals à Cannes pour un spectacle de danse « Broadway ». En avril, nous envisageons un goûter de Pâques et une sortie à Marineland, spectacle de dauphins, orques, etc... Le 29 mai, une excursion est prévue à l'île Ste Marguerite pour la fête des mères. En juin, des goûters à thème sont prévus.

Annie CORCIN, Présidente

Pour tous renseignements concernant les spectacles et les voyages, prendre contact avec Madame CORCIN ou Madame MARTHE

Chaque année, **Loisirs-Jeunesse** organise son voyage culturel, et c'est sous un soleil superbe que l'on a pu découvrir, en novembre 2005, le magnifique Pays Basque. Quatre jours de balades qui furent un enchantement pour les yeux où l'on a pu admirer St-Jean-de-Luz, Biarritz, Hendaye, Espelette et sa foire aux piments, la pelote basque etc... Une belle escapade où l'accueil et la gentillesse des habitants de cette belle région donne envie d'y retourner. Rendez-vous en novembre 2006 pour une nouvelle destination... mystérieuse... Vous serez informés de toutes les activités de l'année par des affiches que nous mettrons en place chez les commerçants et sur les tableaux d'affichage du village. N'oubliez pas votre carte de membre pour 2006. (carte adulte 12 €, carte enfant 6 €, carte famille 22 €).

Alain CHEVAL-BERTRANON Président





La F.N.A.C.A. comité de Callas, Claviers, Bargemon, organisera la cérémonie de son 44^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie cette année au Monument aux Morts de Bargemon le dimanche 19 Mars 2006 à 11 heures. Elle sera suivie d'un apéritif offert par la municipalité. Nous serons ensuite accueillis pour le repas du midi au restaurant « Moulin Robert- les Saveurs » à Callas avec un menu proposé par le chef « Marc » qui a prévu de nous régaler. Nous gardons un excellent souvenir de notre dernier voyage au Maroc sur un circuit de la mer au désert: Agadir, Marrakech, Ouarzazate, Essaouira et bravo à l'ambiance sympathique du groupe et surtout de Madame « le Pacha » et sa suite de Gazelles et Gazous. Notre prochain voyage sera la découverte de la Croatie programmé du lundi 16 au mardi 24 Octobre 2006.

Le 13^e repas champêtre et concours de boules réservé aux adhérents et sympathisants F.N.A.C.A. se déroulera le 2 juillet prochain chez Robert et Yvette et merci d'avance pour leur accueil dans ce cadre ombragé et agréable. Au menu cette année couscous préparé et servi par notre traiteur Patrick « le ténor des marmites » et programme habituel pour la journée.

Le 13^e repas champêtre et concours de boules réservé aux adhérents et sympathisants F.N.A.C.A. se déroulera le 2 juillet prochain chez Robert et Yvette et merci d'avance pour leur accueil dans ce cadre ombragé et agréable. Au menu cette année couscous préparé et servi par notre traiteur Patrick « le ténor des marmites » et programme habituel pour la journée.



Bécassine c'est Marie-Thérèse et le bouquet c'est pour elle.

Les 70 ans de Marie-Thérèse

Marie-Thérèse ASTIER a eu 70 ans le 15 Octobre dernier. Après avoir fêté son anniversaire au Maroc, lors du voyage de la F.N.A.C.A. (danse du ventre...ambiance), elle a voulu nous offrir à Beaujour un spectacle de grande qualité présenté par la « troupe » d'amateurs mais, oh combien professionnels, de ses amis de Hyères et de la presqu'île de Giens. Un régal ! L'adjoint à la culture de Hyères était présent et l'adjointe au Maire de Giens était là aussi, soutenant une équipe formidable, si formidable que nous leur proposons de se produire cet été sur notre Place du 18 juin 1940, une soirée à venir de grande qualité . Toute l'équipe nous a dit être ravie de revenir à Callas.

CULTURE BRONX

Quel bonheur de voir nos enfants développer le sens du rythme grâce à Stéphy et ses percussions ! Deux stages ont eu lieu en 2005, un au cours de l'été avec un spectacle donné lors de la fête locale puis un deuxième en hiver avec une démonstration lors des vœux de la Municipalité. Espérons que ce genre d'initiative perdure pour le plus grand bien des enfants. Tél. 06.64.95.26.66

